



Parc national
de Port-Cros

cbn
CONSERVATOIRE
BOTANIQUE NATIONAL
MÉDITERRANÉEN

Contrat d'objectifs et de performance

2024 • 2028





CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2024 – 2028

DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC PARC NATIONAL DE PORT CROS (ET DU CONSERVATOIRE BOTANIQUE NATIONAL MEDITERRANEEN)

Version suite vote du conseil d'administration [V17/12/2024]

Sommaire

INTRODUCTION.....	5
A.1 Le Parc national de Port-Cros	6
A.2 Le territoire du parc national de Port-Cros et ses enjeux.....	8
A.3 Les moyens de l'Établissement public du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen	10
A.4 La charte du Parc national de Port-Cros (volet parc national strict – le CBNMed étant couvert par un agrément ministériel).....	11
B.1 Bilan commun aux Parcs nationaux sur la période 2019-2023	12
B.2 Bilan du Parc national de Port-Cros sur la période 2019-2023	14
D Objectifs opérationnels par domaine d'activité.....	21
Domaine d'activité 1 Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.....	21
Activité 1-1 : Acquisition des connaissances	21
Activité 1-2 : Administration et diffusion des connaissances	22
Activité 1-3 : Contribution à des programmes de recherche et de développement	23
Domaine d'activité 2 Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique	24
Activité 2-1 : Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des Parcs	24
Activité 2-3 : Restaurer et gérer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel.....	28
Domaine d'activité 3 Accompagner les acteurs du territoire	31
dans une logique de développement durable	31
Activité 3-3 : Accompagnement des acteurs du tourisme, des loisirs et de l'accès à la nature	31
L'enjeu d'accompagnement du déploiement d'un tourisme durable compatible avec les objectifs de la Charte.....	31
Activité 3-4 : Accompagnement des acteurs de la pêche de loisir pour une pratique plus durable.....	32
Activité 3-5 : Accompagnement des acteurs de l'aménagement, du cadre de vie et de l'urbanisme	32
Activité 3-6 : Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, en soutien à l'activité économique locale.....	33
3-10 Autres accompagnements : gestion des déchets, APA, actions en matière de santé.....	33
Domaine d'activité 4 Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics	34
Activité 4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire et universitaire	34
Activité 4-2 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire.....	34
Activité 4-4 Outils de communication du Parc national.....	36
Domaine d'activité 5 Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité	37
Activité 5-1 Animation et évaluation de la Charte	37
Activité 5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	38
Domaine d'activité 6 Gérer l'établissement public	40
Activité 6-1 Améliorer le management général du projet d'établissement.....	40
Activité 6-2 Renforcer le pilotage budgétaire	40
Activité 6-3 Fonctionnement général de l'établissement.....	41
Activité 6-5 Politique immobilière.....	42
Annexe 1 Organigramme	43
Annexe 2 Tableau synthétique des objectifs opérationnels et indicateurs associés.....	41

SIGNATURES

Sophie-Dorothée DURON
Directrice
Parc national de Port-Cros

Isabelle MONFORT
Présidente du Conseil d'Administration
Parc national de Port-Cros

Philippe MAHÉ
Préfet du Var

Célia DE LAVERGNE
Directrice de l'Eau et de la Biodiversité

INTRODUCTION

L'effondrement de la biodiversité se poursuit à un rythme sans précédent au niveau mondial : près d'un million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction dans les prochaines décennies, et les effectifs de nombreuses espèces chutent de manière vertigineuse. Du point de vue des espaces, 75 % de la surface terrestre est altérée de manière significative et 85 % des zones humides ont aujourd'hui disparues.

L'action de l'homme en est la cause première : le changement d'usage des terres et des mers, la fragmentation des milieux, la surexploitation des ressources naturelles mais également les pollutions des milieux et la diffusion d'espèces exotiques envahissantes. A ces pressions s'ajoutent les effets du changement climatique qui les amplifie et les aggrave.

La biodiversité fournit pourtant de **nombreux services indispensables** à notre quotidien. Sa préservation et la restauration de ses puissances d'évolution sont à court terme une question de sauvegarde de notre cadre de vie, et constitueront à plus long terme une condition de survie pour l'humanité. **La France, par la richesse et l'état de sa biodiversité, est plus que jamais concernée et déterminée à inverser cette trajectoire de déclin de la biodiversité** en synergie avec la lutte contre les effets du changement climatique, dans la mobilisation internationale, nationale et dans les territoires. Considérant l'étendue des eaux sous souveraineté et juridictions française, sa responsabilité s'étend par ailleurs au-delà des espaces terrestres aux milieux maritimes. Adopté le 19 décembre 2022 à l'occasion de la 15^{ème} conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la diversité biologique, le **nouveau cadre mondial de préservation de la biodiversité pour la période 2020-2030** définit un cap clair pour mettre fin à la perte de la biodiversité et la restaurer. Au niveau national, ce cadre est décliné dans la

Stratégie nationale pour la biodiversité 2030 (SNB) post-COP15 qui s'articule autour de trois axes : réduire les pressions sur la biodiversité, restaurer la biodiversité et mobiliser l'ensemble des acteurs ainsi que les citoyens. Un des piliers essentiels de cette stratégie est la **Stratégie nationale pour les aires protégées 2030** (SNAP), instruments majeurs des politiques publiques pour la protection de la biodiversité. La protection des espaces naturels constitue également une politique prioritaire du Gouvernement.

Avec un patrimoine d'exception couvrant 8,5% du territoire national (soit plus du tiers des aires protégées terrestres en France) et forts de 60 ans d'expérience, les **Parcs nationaux jouent un rôle majeur dans la protection des patrimoines naturels, paysagers et culturels**. Territoires d'exception, ils contribuent à la nécessaire transition écologique et énergétique de leur territoire. Une amplification de leur participation en la matière est attendue. Les parcs nationaux sont des moteurs incontournables des politiques publiques de protection de la biodiversité, en contribuant en particulier très significativement à l'atteinte des objectifs de protection forte des milieux terrestres et maritimes.

Le contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 des 11 parcs nationaux s'inscrit dans ce contexte et vise à traduire ces ambitions.

Cette nouvelle génération de COP 2024-2028 tire bénéfice du travail de structuration et de l'expérience acquise par les précédents pour fixer et définir les objectifs opérationnels des missions des Parcs. Comme pour les COP précédents, **les objectifs opérationnels sont déclinés par 6 domaines d'activités interdépendants et dotés d'une importance égale**. Ces objectifs opérationnels ne sont donc pas hiérarchisés entre eux et concourent tous à la bonne mise en œuvre de la politique des Parcs nationaux.

A| Présentation du Parc national de Port-Cros qui s'étend des îles de Port-Cros, Porquerolles, Levant à la côte cristalline du Var et incluant le Conservatoire Botanique National Méditerranéen

A.1 | Le Parc national de Port-Cros

Le **Parc national de Port-Cros** a vu le jour en décembre 1963 : second Parc national créé en France et premier Parc européen protégeant un espace maritime. Consacré initialement à la protection de la seule île de Port-Cros, il a connu depuis d'importantes évolutions de son périmètre et de ses missions. D'abord étendu à l'île de Porquerolles dont les espaces naturels ont été acquis en 1971 par l'État et confiés en gestion au Parc national de Port-Cros, puis sur le continent où la zone d'adhésion s'étend désormais le long de 50 km de rivages. En mer, l'aire maritime adjacente du Parc national s'étend sur toute la baie de îles d'Or de Cap Camarat à la commune de La Garde.

Les cœurs de parc terrestres et marins qui bénéficient de mesures renforcées de gestion des usages, concernent désormais la totalité de l'île de Port-Cros,

l'ensemble des espaces naturels de Porquerolles ainsi que les ceintures maritimes des deux îles sur une largeur de 600 m. Fondées sur des principes de solidarité écologique, les zones d'adhésion s'étendent sur l'île du Levant et l'ensemble de l'espace maritime entre La Garde et Ramatuelle ainsi que sur les territoires littoraux situés en co-visibilité avec les îles d'Or.

La charte du Parc national a été approuvée par décret le 30 décembre 2015. Cinq communes du littoral varois ont adhéré à cette charte, cadre de travail qui fixe le cap d'un programme d'action courant sur quinze années, partagé avec les acteurs du territoire, en matière de développement durable et de préservation des écosystèmes et paysages.

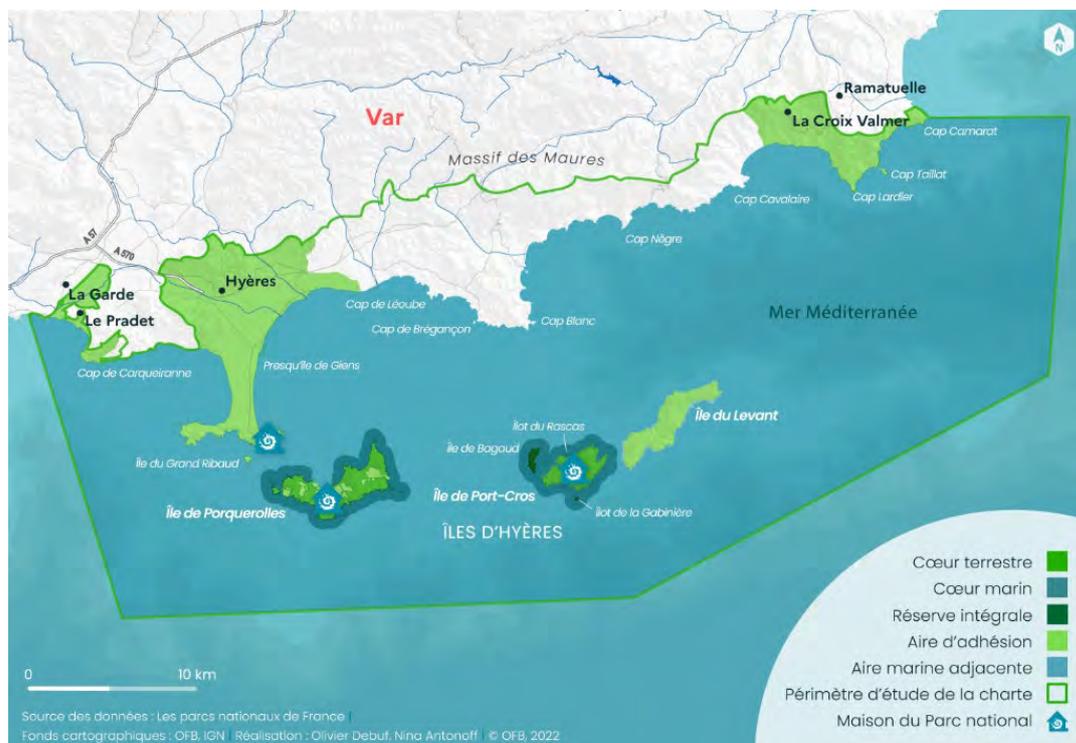


Figure A : Carte présentant le périmètre du Parc National de Port-Cros et ses différents zonages

Fort de soixante ans d'expérience, le Parc national de Port-Cros est considéré aujourd'hui, à l'échelle de la façade méditerranéenne et au niveau international, comme un véritable laboratoire de gestion des milieux insulaires : sur ce littoral où pèsent de très fortes pressions d'usages, il doit sans cesse innover dans le domaine de la gestion, dans le but de sauvegarder ou de restaurer la qualité exceptionnelle des écosystèmes et des paysages, justifiant son classement en Parc national. Son action se fera dans le cadre d'une approche « évocentrée », qui inclut l'espèce humaine parmi les autres vivants, essayant de trouver sa juste place pour permettre le maintien des fonctionnalités écologiques et des dynamiques évolutives. Le PNPC contribuera à une gestion écosystémique, seule capable d'appréhender la complexité des dynamiques en jeu.

Différentes formes de partenariat se mettent en place avec les acteurs locaux (collectivités territoriales, associations, société civile, services et opérateurs de l'Etat, etc.) offrant de nouveaux défis et opportunités pour une gestion partagée et durable de l'environnement.

Le Parc national de Port-Cros assure également l'animation de la partie française de l'Accord **Pelagos**, un sanctuaire dédié à la protection et à la connaissance des mammifères marins sur un territoire maritime international, associant la France, l'Italie et Monaco.

De plus, le Parc national héberge en son sein le Conservatoire botanique

national méditerranéen, (CBNMed). Ce Conservatoire a été créé par arrêté du 15 février 1979 du ministre de l'environnement et du cadre de vie. Agréé par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, il est rattaché à l'établissement public administratif du Parc national de Port-Cros qui en assure la gestion.

Organisé en plusieurs pôles (connaissance, système d'information, conservation), il exerce ses missions sur deux régions (Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur) et sur 9 départements (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Lozère, Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes), avec une équipe d'environ 35 personnes basées au siège d'Hyères (83), à l'antenne de Montferrier-sur-Lez (34), et à l'antenne d'Antibes (06).

Ses missions sont définies à l'article R. 416-1 du code de l'environnement. Le CBNMed assure l'animation de RESEDA - Flore, réseau d'acteurs de la conservation de la flore méditerranéenne, sur l'ensemble du territoire méditerranéen français, associant 3 autres CBNMed, 4 Parcs nationaux, ainsi que des organismes de recherche et de conservation.

Le réseau RESEDA flore rassemblant des experts et gestionnaires d'espaces naturels méditerranéens, permet l'élaboration de stratégies de conservation de la flore et des milieux naturels, la mise au point d'outils méthodologiques et d'actions de conservation spécifiques.



Figure B : Périmètre d'intervention du CBNMed

A.2 | Le territoire du parc national de Port-Cros et ses enjeux

Pour sa mission stricte parc national, les enjeux se situent au cœur de la côte d'Azur et de la région Sud PACA. Le Parc national de Port-Cros présente des paysages contrastés entre les espaces urbanisés et ceux encore préservés, avec des forêts méditerranéennes caractéristiques du massif des Maures, de vastes zones humides littorales, des embouchures de petits fleuves côtiers, des côtes sédimentaires, des falaises rocheuses, ainsi que des espaces agricoles essentiellement dédiés à la viticulture, au maraîchage, à l'horticulture et à l'arboriculture. Il est riche d'un patrimoine bâti diversifié. Ces paysages composent l'écrin de l'archipel des Îles d'Or qui englobe les trois îles du Levant, de Port-Cros et de Porquerolles. Le périmètre territorial d'action du parc national s'étend également pour sa mission parc national sur la zone maritime entourant l'archipel des îles d'Or et sur les territoires en co-visibilité, entre le continent et les îles, tout en s'appuyant sur les solidarités écologiques et la gestion intégrée des zones côtières. L'intervention du parc national pour sa mission Conservatoire botanique national méditerranéen s'étend quant à lui sur 9 départements bordant toute la Méditerranée continentale française.

Connaissance et gestion dans un espace hautement anthropisé (zones urbaines littorales) et dans un contexte de forte fréquentation notamment estivale (mission stricte parc national) : dans un secteur urbanisé, et très fréquenté notamment pendant la saison estivale, le Parc national est confronté à de fortes pressions liées à la fréquentation des sites naturels fragilisés dans le contexte des effets du changement global : sécheresse, élévation de température affectant aussi le milieu marin, espèces exotiques envahissantes (EEE), pollutions, fragmentation des habitats, surexploitation des ressources, sur-fréquentation des espaces terrestres et maritimes, etc. Cela exige la mise en œuvre permanente : de suivis des milieux et des espèces, de mesures de gestion des conflits d'usage, d'un cadre réglementaire et de police, tout en conservant la qualité d'accueil, la qualité des paysages et de la richesse de

la biodiversité.

Rédigée en 2023 pour la période 2023-2032, la stratégie scientifique du Parc national répond à ces préoccupations. Pour sa rédaction et sa mise en œuvre l'Établissement peut compter sur la mobilisation du Conseil Scientifique. Organisés en trois groupes - terre, mer et sciences humaines et sociales – les 29 scientifiques qui le composent travaillent de concert avec le Parc national et la communauté scientifique, afin d'asseoir les mesures de gestion sur des bases scientifiques solides. La nouvelle stratégie scientifique 2023-2032 est composée de trois parties principales :

- la première traite de la vision et se focalise sur les enjeux principaux (le changement global et l'accompagnement au changement), les principes qui régissent la réflexion scientifique et la gestion, et les objectifs à atteindre ;
- la deuxième porte sur la déclinaison opérationnelle, traitant en premier lieu des moyens et de la méthode avant de focaliser tour à tour sur la connaissance puis la gestion pour l'approche écosystémique et l'acceptation accrue de la transition écologique ;
- la troisième aborde le partage des connaissances, les pratiques du PNPC et la clef du changement, en explorant les bases de données, les réseaux professionnels, la communication et les sciences citoyennes.

Dans la stratégie scientifique, l'humain, un vivant parmi les autres vivants, est pleinement intégré à l'écosystème (le terme « socio-écosystème » n'est donc volontairement plus utilisé) ; sa place y est envisagée, comme pour les autres espèces, à travers ses fonctions de prédateur, de perturbateur, mais aussi de destinataire d'informations et de services venant des autres vivants, de gestionnaire, de protecteur, de passeur de savoir, etc. : l'approche écosystémique est un guide pour l'ensemble du document. L'éthique « évocentrique » est retenue : tout y est envisagé au prisme du maintien des fonctionnalités écologiques et des

dynamiques évolutives. Il s'agit d'aborder les questions qui se posent en n'oubliant jamais que, tant du fait des changements globaux majeurs que du fait des relations, qu'elles tissent entre elles et des processus qui les unissent ou les font interagir, toutes les espèces - l'humain y compris - participent aux lois de l'évolution. L'objectif scientifique du Parc national est de comprendre ces lois, d'en identifier les manifestations concrètes et de veiller à en garantir le fonctionnement.

Le PNPC publie depuis 1975 une revue scientifique (*Scientific Reports of Port-Cros National Park*), avec une périodicité annuelle depuis 2009 (38 volumes à ce jour

<https://www.portcrosparcnational.fr/fr/des-connaissances/lacquisition-et-la-diffusion-desconnaissances/le-parc-national-territoire-de-2>).

La gestion du risque incendie : Les incendies de 2017, qui ont touché une grande partie des espaces naturels et forestiers de l'Aire optimale d'adhésion (AOA) et des sites directement gérés par le Parc national, appellent à une vigilance renforcée et à la mise en œuvre de mesures exceptionnelles de prévention qui bénéficient du soutien de l'Europe, de l'État, de la Région Sud et de nombreux acteurs locaux. La prévention incendies a été déclarée comme grande cause de l'Établissement depuis 2022. Le maintien du caractère de ce territoire d'exception tel que défini dans la charte est un enjeu essentiel dans un contexte de très forte fréquentation et de pression foncière.

Développement durable : Sur un territoire très recherché par un tourisme saisonnier et balnéaire, le Parc national conduit un programme d'accompagnement du développement durable axé sur la recherche d'un meilleur équilibre entre utilisation des ressources, capacité des sites à accueillir une population saisonnière abondante et sensibilisation de tous au respect du caractère des sites, des paysages et de la biodiversité. Les îles « cœur du parc national » et « sentinelles du littoral » constituent à ce titre un domaine d'expérimentation unique au sein d'un territoire dans lequel les acteurs de la vie économique, culturelle et sociale doivent

pouvoir prendre la mesure des composantes environnementales dans leur développement.

Le Parc national de Port-Cros en tant que gestionnaire vise la réalisation d'actions exemplaires en matière de développement durable. L'éducation à l'environnement et au développement durable constitue dans ce contexte une priorité et un facteur clé de réussite des mutations à venir.

La mission du conservatoire botanique national de Méditerranée au sein de l'établissement du parc national.

Les principales activités du CBNMed sont le développement de la connaissance et l'évaluation de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats naturels, la gestion, diffusion et valorisation de données, la conservation des éléments rares et menacés, l'expertise auprès des services de l'Etat et des collectivités territoriales, l'information et la sensibilisation du public sur ces thématiques, à l'échelle du bassin méditerranéen continental français.

Les missions régionales et nationales du CBNMed sont :

- l'animation d'un réseau de correspondants sur la connaissance de la flore, de la fonge, des végétations et des habitats ; leur restitution de l'information validée et actualisée vers le SINP;
 - la cartographie des végétations et des habitats dans le cadre de l'inventaire du patrimoine naturel;
 - la surveillance de la biodiversité aux échelles territoriales, nationales et biogéographiques;
 - l'animation d'un réseau d'acteurs pour la conservation de la flore et des milieux naturels;
 - la collecte et la conservation de matériel végétal pour les espèces menacées ou patrimoniales au Centre de Conservation ex situ de Porquerolles;
 - l'accompagnement technique pour la restauration écologique et les problématiques d'espèces végétales exotiques envahissantes;
- L'appui à l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies, plans d'actions, réglementations et évaluations relatives à la flore, la fonge, les végétations et les habitats.

A.3 | Les moyens de l'Établissement public du Parc national de Port-Cros et du Conservatoire botanique national méditerranéen

Le Parc national est composé d'équipes réparties entre les services du siège situés à Hyères et quatre secteurs : sur les îles de Port-Cros et Porquerolles, au Cap Lardier et sur la presqu'île de Giens. Le Conservatoire botanique se répartit entre Hyères, Montpellier et Antibes. Le Parc national (y compris le CBNMed) dispose d'un schéma d'emploi de 86,2 ETP en 2023 (91,3 ETPT). Ce chiffre est à relativiser car l'ensemble des emplois n'est pas dévolu aux missions classiques d'un parc national. En effet, pour des raisons historiques l'établissement s'est vu confier de nombreuses missions additionnelles à celles d'autres Parcs nationaux telles que :

- l'administration du Conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMed) qui est rattaché à l'Établissement public du Parc national. Il compte environ 17 agents sous plafond et travaille sur l'ensemble de la région méditerranéenne continentale (46.879 km²) ;
- la gestion du port de Port-Cros, en application du code des transports ;
- l'animation de la partie française du Sanctuaire Pelagos dédié à la protection des mammifères marins et la contribution à l'animation du réseau MEDPAN ;
- la gestion opérationnelle du domaine de l'État et du domaine du Conservatoire du littoral qui recouvre une surface d'environ 2 700 ha d'espaces majoritairement naturels et compte 19 forts.
- l'accompagnement du parc national des Calanques dans sa composante marché public au titre d'une démarche de mutualisation.

En conséquence, les emplois sont affectés aux missions classiques du Parc national, à la gestion du domaine de l'Etat dans les espaces patrimoniaux du Parc et aux missions du CBNMed.

En 2023, la dotation versée par le ministère et par l'Office Français de la Biodiversité s'est élevée à 6,66 M€ (dont 6.55M€ pour les emplois sous plafond) pour un budget final de 13,7 M€ dont 11,34M€ pour le PNPC et 2,38M€ pour le CBNMed. Le budget est abondé par des financements sur projets issus de l'Europe, de l'État, de la Région Sud-PACA, de l'Agence de l'Eau RMC (AERMC), par du mécénat et par des recettes propres de l'établissement. De plus, l'année 2022 a été particulière puisque le parc national a bénéficié de financements exceptionnels en raison des plans de relance biodiversité d'une part et rénovation énergétique, d'autre part.

En termes de gouvernance pour la partie Parc national stricte, il convient de noter différentes instances. Le **Conseil d'administration (CA)** du Parc national et son équipe sont assistés d'une part par un **Conseil scientifique (CS)** et d'autre part par un **Conseil économique social et culturel (CESC)** composé d'acteurs du territoire, artisans et ambassadeurs de la charte. Hormis son Conseil scientifique qui lui est propre, le CBNMed partage les mêmes instances que le PNPC.

Pour la gestion du port de l'île de Port-Cros, celle-ci est assurée en lien avec un conseil portuaire qui se réunit deux fois par an pour définir les tarifs et les modalités de rotation des compagnies maritimes.

A.4 | La charte du Parc national de Port-Cros (volet parc national strict – le CBNMed étant couvert par un agrément ministériel).

La charte, élaborée sous la conduite du Parc national avec un concours très actif du **CESC** compte **241 mesures** déclinées autour de **6 ambitions** :

1. **Préserver et mettre en valeur le patrimoine** naturel, culturel et paysager littoral, maritime et insulaire du parc national ;
2. **Préserver la biodiversité** et les fonctions des milieux naturels terrestres et marins ;
3. **Soutenir un développement local durable**, valorisant les potentialités du territoire et respectant ses capacités ;
4. **Promouvoir un aménagement durable** et une mobilité apaisée ;
5. **Préparer l'avenir** en investissant sur la recherche, l'innovation et l'éducation au développement durable et en anticipant les évolutions du territoire ;
6. **Développer une approche intégrée terre/mer** par une coopération renforcée, une articulation des outils et une solidarité d'action entre acteurs.

En 2016, **cinq communes** ont adhéré à la charte de territoire (La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix-Valmer, Ramatuelle) sur les onze collectivités que comprend l'Aire optimale d'adhésion.

Forgée par les acteurs du territoire, la charte, même si elle court sur 15 ans, porte des ambitions qui dépassent les capacités financières et humaines des équipes du parc national, ce qui a conduit à prioriser la programmation des projets.

Le **premier programme pluriannuel** prioritaire a été conclu en 2021.

Le bilan correspondant a permis de dénombrer plus de 430 partenariats engagés par des acteurs de la société civile et par les collectivités adhérentes. A noter une cinquantaine de partenaires marqués Esprit Parc. L'esprit de la charte est donc bien engagé vers une appropriation de ses valeurs par les habitants.

La Charte étant un projet de territoire très riche (241 mesures - 371 pages), il a été acté d'en prévoir la mise en œuvre par étapes à travers des programmes d'actions prioritaires. Le **second programme pluriannuel**

<https://www.calameo.com/read/00031836324640d8b9d9b> couvre la période 2022-2025. Il comprend environ **70 projets** s'inscrivant dans la mise en œuvre de la charte dans ses missions socles et focalise des actions phares permettant de faire rayonner le caractère exceptionnel du PNPC et le déploiement de politiques publiques prioritaires. Grâce à la concordance temporelle de mise en œuvre de ce programme et du nouveau COP, les indicateurs d'évaluation seront mutualisés.

Le Conseil Économique social et culturel (CESC) qui a été au cœur de l'élaboration de la charte compte aujourd'hui 100 membres mobilisés pour l'animation et l'orientation de la mise en œuvre de la Charte. D'un fonctionnement réparti en trois collèges géographiques, il a été reformé en 2019, en faveur d'un fonctionnement thématique. Ainsi, il est désormais organisé en quatre commissions :

1. Tourisme durable EEDD culture
2. Développement durable des territoires et valorisation du patrimoine
3. Espaces naturels, agriculture, forêts
4. Usages ne mer et milieux marins, activités nautiques.

Chaque commission thématique est animée par un binôme composé d'un agent et d'un membre du CESC et se réunit plusieurs fois par an avec une fréquence variable propre à chaque commission.

B.1 | Bilan commun aux Parcs nationaux sur la période 2019-2023

Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine naturel Le bilan démontre la **très bonne mise en œuvre de la politique scientifique des Parcs nationaux**, tant en matière d'acquisition et de diffusion de connaissances qu'en matière de recherche.

Tout en contribuant aux Plans Nationaux d'Actions, les Parcs nationaux ont transféré près de 350 000 données d'espèces au Système d'information de l'inventaire du patrimoine (SINP) et développé des applications en open source. Ils ont participé à près de 650 partenariats de recherche nationaux, européens et internationaux sur la protection des biodiversités terrestre et marine.

Protéger et restaurer les patrimoines Le bilan en matière de protection environnementale, effectué au regard du nombre d'avertissements formalisés dans le cadre de l'enquête parlementaire, ne reflète pas la **forte mobilisation des établissements dans leur mission de police environnementale**.

En revanche, le bilan en matière de gestion et de restauration des patrimoines, souligne le **rôle majeur des Parcs nationaux dans la protection et la restauration des espèces et des milieux de leurs territoires** : 80 % des territoires des parcs nationaux ont des habitats dans un état de conservation favorable et 88 % de leurs masses d'eau sont en bon état, contre respectivement 53 % et 44 % à l'échelle nationale.

Les Parcs nationaux mènent également de nombreuses opérations de protection et de restauration du patrimoine paysager et culturel.

Accompagner les acteurs dans une logique de développement durable Le bilan met en avant le **rôle de levier**

économique, social et culturel très efficace des Parcs nationaux dans les territoires, au travers des chartes et des partenariats conclus avec les acteurs locaux.

Avec plus de 78% des communes des aires d'adhésion optimales des parcs nationaux qui ont adhéré à la charte de leur parc (404 communes, 811 000 habitants) et plus de 1 500 conventions « Esprit parc national » signées sur la période 2019-2024, avec une dynamique croissante, ils sont des accélérateurs de la transition écologique des territoires.

Faire connaître les patrimoines et accueillir Le bilan souligne le **rôle des Parcs nationaux dans l'émergence d'une citoyenneté écologique** par leurs actions d'information, de médiation, de sensibilisation et d'éducation.

En tant que lieux emblématiques patrimoniaux, des opérations de sensibilisation ont été déployées auprès de plus de 40 000 élèves sur la période 2019-2021 malgré le contexte sanitaire. Très attractifs, les Parcs nationaux ont accueilli environ 3,5 millions de visiteurs par an dans les maisons de parcs et 3,4 millions de visiteurs virtuels annuels.

Contribuer aux politiques de développement durable et biodiversité Les parcs nationaux qui couvrent 4,2% du territoire national terrestre constituent les **fers de lance** des politiques régionales, nationales, européennes et internationales de développement durable et de protection des patrimoines. De nombreuses actions dans les territoires ont été menées notamment avec l'animation de leur Charte, dont l'évaluation qualitative demeure toutefois difficile.

Gérer l'établissement public Le bilan montre une **amélioration continue** du

pilotage et du fonctionnement des Parcs nationaux tant par la **diversification et la proportion élevée des cofinancements publics ou privés** obtenus pour des projets structurants des Parcs nationaux (notamment crédits France relance, Avenir Montagne, méc

énats et fonds verts) par rapport aux ressources propres des Parcs, que par une **très faible évolution des charges fixes**

permanentes dans le budget de fonctionnement des parcs par rapport aux actions sur les terrains des parcs.

La convention de rattachement avec l'Office français de la biodiversité renouvelée en 2022 ainsi que les partenariats en inter-parcs et avec les services et établissements de l'État local et les collectivités témoignent également d'une **recherche d'efficacité et d'optimisation** de leurs moyens.

Rappel des trois axes prioritaires qui avaient été fixés

A. Conforter la protection des écosystèmes et des paysages : Les missions dites « socle » du Parc national concernant les cœurs insulaires devront être sauvegardées, même si certaines d'entre elles doivent être réorganisées (ex. accueil des visiteurs, optimisation du fonctionnement des équipes des secteurs, simplification des procédures, etc.).

B. Faire des îles d'Or des vitrines du développement durable : Les îles d'Or sont des vitrines importantes du Parc national. L'île de Porquerolles comprend des zones « cœur de Parc national » et des zones d'adhésion qui conduisent à mettre en œuvre un programme de développement durable plus ambitieux qu'ailleurs (énergie, eau, équilibre de la fréquentation, déchets, projets agricoles intégrés et solidaires, etc.), notamment dans le cadre de partenariats ou de l'externalisation de certaines missions.

C. Renforcer les partenariats sur la Charte en particulier la marque « Esprit parc national » et l'éducation à l'environnement: Sur la partie continentale du parc national, l'animation des projets pour lesquels le Parc national dispose de moyens et de compétences particulières est à renforcer : éducation à l'environnement, aires marines éducatives, marquage « Esprit parc national – Port-Cros », mise en valeur des espaces naturels et reconstitution écologique des forêts incendiées en 2017, etc. Le Parc national doit mieux contribuer à valoriser des projets portés par les acteurs du territoire (collectivités, associations, chambres consulaires, entreprises).

Bilan de synthèse et principales actions du COP précédent sur ces axes prioritaires

A. Conforter la protection des écosystèmes et des paysages (exemples) : L'établissement a été mobilisé sur la protection de la biodiversité, la gestion du domaine de l'État et l'accueil des visiteurs. La biodiversité a fait l'objet d'un important programme de suivis faune flore. Une stratégie scientifique « évocentree » a été

publiée en 2023

Les équipes ont été fortement mobilisées à la suite des incendies de l'été 2017 au Cap Lardier pour assurer les travaux post-incendies et suivre la régénération du massif forestier. Des projets culturels et artistiques sur la mémoire de l'incendie ont eu lieu sur la commune de La Croix-Valmer. Le site de Pardigon, a fait l'objet d'un projet de restauration sur 15 hectares de bois : coupe complète et broyage des mimosas, sélection des espèces intéressantes telles que les chênes et les frênes. Des parcs de pâturage par les ânes ont été installés, dans lesquels le Parc national a mis en place des périmètres d'expérimentation pour mesurer l'impact du pâturage sur le mimosa.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie régionale relative aux EVEC, des importantes actions de gestion ont été développées en cœur et en aire d'adhésion (griffe de sorcière, agave d'Amérique, eucalyptus, *araujia sericisera*, etc.)

La rédaction du Plan de gestion des îlots réserve 2023-2032 a été finalisée pour mise en œuvre en continuité avec le programme de restauration écologique de la réserve intégrale de l'île de Bagaud.

Le Carnet de Plongée en ligne (CAPEL) a été développé et mis en production : il permet aux plongeurs (professionnels et particuliers) la signature du règlement de plongée en ligne et la saisie des informations de plongée (sites, observations, etc.). L'outil apporte une meilleure connaissance de l'activité de plongée et pourra être utilisé par d'autres aires marines protégées.

Un vaste projet d'inventaires terrestres et de cartographie à l'échelle de l'aire optimale d'adhésion a été préparé et a démarré en 2021 pour une durée de 5 ans.

. En matière de gestion, la question de la fréquentation a été prise en compte au travers d'une démarche relative à la « capacité de charge », la mise en place d'une démarche de **régulation des flux**

touristiques est menée, en lien avec MTPM et la commune de Hyères depuis l'été 2021. La même année, le PNPC a mis en place une nouvelle réglementation visant la **régulation des cycles** dans le cœur de parc de l'île de Porquerolles.

Le Parc national qui est depuis 60 ans à la source de la protection des herbiers de Posidonie en Méditerranée, a aménagé en 2020 la zone de mouillages et d'équipements légers pour la plaisance – **ZMEL de Bagaud**. Depuis 2021 le projet d'aménagement des mouillages à Porquerolles est initié, il a fait l'objet d'études préalables et d'une large concertation. La phase travaux démarrera à partir de 2026.

Depuis le premier janvier 2023, la pêche aux arts traînants (chalutage au gangui) a été interdite en cœur de parc national. En concertation avec les professionnels, la charte de pêche professionnelle a été élargie autour de l'île de Porquerolles.

Le **plan paysage** de l'archipel des îles d'Hyères a été finalisé, il comporte un diagnostic, des objectifs de qualité paysagère et un plan d'action. Des bâtiments patrimoniaux ont été restaurés et valorisés comme le **Fort du Moulin** à Port-Cros et le **Fort du Pradeau** sur la presqu'île de Giens qui est désormais le nouveau centre d'interprétation du territoire et troisième Maison de Parc.

B. Faire des îles d'Or des vitrines du développement durable : Sur Porquerolles, des terrains d'État plantés en vignes, délégués en gestion au Parc, ont fait l'objet de nouveaux baux emphytéotiques intégrant des clauses agroécologiques.

De même, l'entretien des vergers de collection, plantés par le CBNMed, a fait l'objet d'une concession de service public, prenant en compte l'ensemble des enjeux de développement durable. Le concédant est une association d'insertion qui développe aussi le **maraîchage** sur l'île, avec commercialisation en circuit court. Les réseaux d'irrigation à partir des **eaux recyclées** de la station d'épuration (REUT) ont été étendus et confortés. Une organisation sur la gestion collective des ressources en eau et des risques liés à la REUT a été amorcée.

Sur le plan de la **transition énergétique**,

un audit général a été fait pour Porquerolles, autant pour le volet infrastructures et bâtiments, que pour le volet transports maritime et terrestre. Les bâtiments du « Hameau » font l'objet d'une rénovation énergétique importante. Pour l'eau potable, la Métropole Toulon Provence Méditerranée (TPM) a inauguré le 24 mai 2024 la conduite sous-marine qui alimente désormais Porquerolles. Ce nouvel ouvrage permet de supprimer les émissions de CO2 et la consommation d'énergie fossile liées au transport de l'eau par voie maritime.

Les études préalables au traitement et au recyclage des biodéchets sont lancées avec les collectivités compétentes et les commerçants. A ce sujet, le PNPC accompagne l'initiative des commerçants porquerollais engagée en 2023 pour la valorisation des déchets biodégradables issus des cuisines et des tables de restaurant. Depuis plusieurs années déjà, le PNPC accompagne également, dans le cadre du fonctionnement des jardins partagés sur Porquerolles, la valorisation en compost des bio-déchets des particuliers.

Renforcer les partenariats sur la Charte : Le bilan du premier programme pluriannuel d'application de la Charte publié début 2022 a conduit à dénombrier plus de 430 partenariats avec des acteurs du territoire qui contribuent ainsi au déploiement des ambitions de la Charte et qui partagent les valeurs exprimées par celle-ci. Une réorganisation a été conduite afin, entre autres, de placer les équipes en position de mieux répondre aux ambitions de la charte, en particulier en renforçant le **mode projet**.

La **Marque *Esprit Parc*** a été largement développée dans le cadre d'une réelle dynamique de réseau qui s'est formée autour de l'idée de **tourisme durable** et responsable. En 2023, la marque comptabilise **40 bénéficiaires**.

Pour l'**éducation à l'environnement**, le Parc national anime le réseau des partenaires engagés avec en particulier l'Éducation Nationale, les établissements de formation du ministère de l'agriculture, l'Université de Toulon et de très nombreuses associations. Le Parc national a permis la création du premier BTS GPN spécifique des milieux

méditerranéens terrestres et marins, de modules de formation universitaire dans 3 licences différentes (écotourisme, médiation du territoire ; biologie et géologie) et d'un Master en management de la destination. Les formations soutenues dans ce cadre sont professionnalisantes et permettent à l'établissement d'accueillir des jeunes en apprentissage conscients de la nature du territoire et de former les acteurs locaux de demain. De plus, le centre d'interprétation du territoire au **Fort du Pradeau** a ouvert ses portes aux visiteurs à la fin de l'année 2022.

Le réseau des sentiers sous-marins dont le PNPC est coordinateur s'est agrandi avec la création de deux nouveaux sites aménagés en AMA.

Un projet pilote – EXOCET - d'accompagnement de 10 bases nautiques à la transition écologique a été déployé par le PNPC en lien avec les associations d'EEDD du territoire.

Les *Vigies du littoral*, dispositif d'information, sensibilisation et cartographie, ont été installées sur les communes de l'AA. Elles valorisent les richesses du territoire et ses acteurs.

Par ailleurs, le Parc national a été à l'origine ou a largement contribué à des avancées significatives de la législation sur des questions nationales ou régionales telles que :

- l'adoption dans la loi « **Climat et Résilience** » en août 2021 d'un cadre sur la régulation de **l'accès aux espaces naturels protégés** (article L.360-1 du code de l'environnement) ;
- la signature de l'arrêté du préfet maritime sur l'interdiction d'activités dommageables à l'environnement marin en juillet 2021 ;
- l'arrêté ministériel réglementant l'approche des **cétacés** et interdisant la nage avec les cétacés – NALC dans les aires marines protégées qui a été élargi à toutes les eaux de la façade méditerranéenne par un arrêté du Préfet maritime ;
- l'arrêté de protection des **posidonies** limitant les zones d'ancrage des navires de plus de 24 mètres en Méditerranée ;

- l'arrêté d'interdiction des **compétitions motonautiques** dans le Sanctuaire Pelagos ;

- enfin, l'adoption par l'Organisation Maritime Internationale (OMI) d'une **Zone Maritime Particulièrement Vulnérable – ZMPV** - qui comprend l'ensemble de Pelagos et s'étend jusqu'au canal des Baléares, instaurant des mesures pour limiter les collisions entre les navires de commerce et les mammifères marins.

A l'échelle internationale, le Parc national a été partenaire dans 9 projets européens sur des thématiques terrestres et maritimes. Il a accueilli et participé à des formations à destination des gestionnaires d'AMP de Méditerranée. Il s'est investi dans l'administration et le développement du réseau de gestionnaires d'AMP de Méditerranée – MedPAN - dont il est un des membres fondateurs. Le PNPC s'investit dans des actions de coopération notamment avec le Parc national de Corcovado au Costa Rica dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée porté par la Région PACA.

Le Parc national poursuit ainsi son rôle capital d'organisation de la mise en application de la Charte du territoire et de territoire expérimental pour la protection.

A noter qu'à compter de 2013, la réduction progressive des moyens humains (10%) en application des lois de finance a réduit la capacité d'action du Parc national au moment même où son territoire s'était fortement élargi avec la nouvelle Charte (extension du cœur et de l'aire d'adhésion terrestre et maritime). Cependant, grâce à l'investissement des collectivités adhérentes et aux collaborations avec le Parc, différentes opérations et des partenariats ont permis de mettre en œuvre de nombreux projets dans l'esprit de la Charte sur certains sites ou sujets. Cette contractualisation devra être renforcée. C'est une action importante qui devra être mise en œuvre avec des moyens adaptés.

Quatre objectifs de performance sont définis dans ce contrat, constituant les **priorités générales et orientations stratégiques** assignées aux Parcs nationaux pour la période 2024-2028. Ceux-ci seront déclinés en fonction et sous réserve des moyens dégagés :

Ces quatre objectifs seront systématiquement conduits en s'insérant dans des logiques de réseaux d'acteurs et de partenariats avec les acteurs publics (collectivités et notamment régions, opérateurs et services de l'État) et privés (acteurs économiques, sociaux, culturels, tissus associatifs), et les autres gestionnaires d'aires protégées.

Solidement implantés dans les territoires et nouant des relations fortes avec les acteurs tels que les collectivités, les associations, les entreprises, les représentants d'usagers et d'habitants, les Parcs nationaux ont un **rôle d'ensemblier** afin de porter un projet de territoire cohérent et co-construit, déclinant les différentes politiques nationales.

Ils continueront à jouer un **rôle d'avant-garde** en tant que territoires d'expérimentation et d'innovation pour valoriser le bien commun que constituent leurs patrimoines naturel, paysager et culturel. Ils constituent des lieux pour inventer de nouveaux modèles et partenariats et tester de nouvelles solutions techniques écologiques, ce qui pourra donner lieu ensuite à essaimage, diffusion ou généralisation.

Protéger et restaurer la biodiversité pour renforcer sa résilience au changement climatique et aux autres changements globaux et faire des parcs nationaux des acteurs majeurs de la SNB 2030 et de la SNAP

Un parc national est un territoire d'exception : une combinaison unique entre richesse biologique, diversité géologique, activités humaines, paysages et patrimoine culturel.

Avec 26 000 km² de zone cœur, les parcs nationaux constituent le « fer de lance » de la protection forte (ils représentent plus de 60% de la protection forte du territoire

terrestre). Outils territoriaux privilégiés de la mise en œuvre de la stratégie nationale de biodiversité (SNB) et de la Stratégie Nationale des Aires Protégées (SNAP), ils doivent être les ambassadeurs des politiques françaises de préservation de la biodiversité. Pour ce faire, les Parcs contribueront notamment au tableau de bord de suivi et d'évaluation de la politique des Parcs nationaux.

En leur sein, les missions des Parcs nationaux continueront à viser à l'excellence en termes de **préservation, gestion, restauration et connaissance de ces patrimoines**.

Ces missions « historiques » fondamentales se poursuivront en œuvrant **efficacement et de façon adaptée** vers un état de conservation favorable de la biodiversité, assurant la fonctionnalité des écosystèmes, et **résiliente** au changement climatique. Les Parcs nationaux joueront un rôle moteur pour la mise en œuvre des plans nationaux d'action (PNA) pour les espèces protégées, qui pourront par ailleurs évoluer vers des PNA Habitats.

Les parcs nationaux continueront à offrir des **territoires d'expérimentation** très dynamiques, afin d'apporter des **réponses concrètes et inspirantes dans de nombreux domaines** (réintroduction et renforcement d'espèces, restauration des milieux et de leurs fonctionnalités, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, développement de l'agro-écologie, etc.). Ils favoriseront **l'adaptation de leurs territoires au changement climatique ainsi que la promotion de solutions fondées sur la nature notamment dans la prévention du risque incendie**.

Ces missions seront également associées à l'amplification d'**actions de prévention et de police en coordination avec les services de l'État (MISEN) et l'OFB** afin de s'assurer du respect des mesures réglementaires et faire cesser les usages abusifs des milieux en priorité dans les cœurs de parcs nationaux. De plus, en coordination avec les tissus associatifs et universitaires, les Parcs nationaux porteront **des programmes partagés de connaissance des patrimoines et de suivi**

de leur évolution sous la pression des activités humaines, des autres changements globaux, au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation.

Faire de la préservation de la biodiversité, des patrimoines naturel, culturel et paysager, de l'environnement, un moteur du développement durable des territoires en valorisant les partenariats et les liens que les parcs nationaux entretiennent avec les autres acteurs du territoire

Les missions des Parcs nationaux ont considérablement évolué depuis la loi du 14 avril 2006 pour intégrer un volet « développement durable » tant en cœur de Parc qu'en aire d'adhésion.

Approuvée par décret en Conseil d'État, la **charte** d'un Parc national constitue un projet de territoire pour 15 ans. Construite en concertation avec les acteurs locaux, elle définit pour ses espaces une politique concertée de protection, de mise en valeur et de développement durable des patrimoines naturel, culturel et paysager sur l'ensemble du territoire du parc (cœur et aire d'adhésion).

Pour leur mise en œuvre, les parcs nationaux constituent des **espaces de dialogue et d'action concrète en faveur de la transition écologique entre l'État et les collectivités** mais aussi avec les entreprises, les associations ou les particuliers souhaitant s'investir. La **gouvernance des Parcs nationaux devra ainsi continuer à conforter l'implication de l'ensemble des acteurs locaux** (élus, acteurs économiques, associations, usagers, citoyens, scientifiques, etc.) dans leur gestion et favoriser les processus participatifs pour une plus grande adhésion à l'action des Parcs et pour répondre aux attentes de la population.

Les prochaines années seront également marquées par **le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des chartes de certains Parcs nationaux**. Cette démarche essentielle permet de garantir une mise en œuvre cohérente et efficiente des actions menées dans ce cadre.

Les **partenariats avec les collectivités et les autres acteurs du territoire en particulier seront renforcés**, à travers la

signature de nouvelles conventions ou contrats, et l'essaimage des bonnes pratiques et des projets vertueux sera encouragé, y compris au-delà du territoire du parc national.

Aujourd'hui lieux d'innovation et de **démarches pilotes de transition écologique**, les Parcs nationaux ont un rôle d'accompagnateur et d'accélérateur auprès des acteurs des territoires. Ils amplifieront ainsi leurs actions visant à **développer**, avec les acteurs socio-économiques, **des pratiques vertueuses et compatibles avec la préservation des écosystèmes, du patrimoine paysager et culturel des parcs nationaux, dans une démarche co-construite** avec les filières concernées (entreprises, exploitants agricoles et forestiers, acteurs du secteur touristique). Ils continueront à **soutenir et accompagner les pratiques durables** (pastoralisme, agriculture biologique, etc.). Ils continueront également à **promouvoir une économie locale respectueuse à travers le développement de la marque « Esprit Parc national »**, afin que les territoires classés en parcs nationaux bénéficient des nombreux atouts procurés par le classement en parc national.

Ce rôle d'ingénierie territoriale et plus largement d'accompagnement des acteurs publics est fondamental pour que la préservation de la biodiversité soit pleinement intégrée dans l'ensemble des **politiques de développement et de planification déployées sur les territoires** (politiques d'aménagement, politiques sectorielles et de gestion des ressources). Les Parcs nationaux veilleront ainsi à ce que leurs orientations soient bien intégrées et cohérentes avec les différentes politiques publiques déployées sur leurs territoires.

Enfin, ils capitaliseront et valoriseront leurs expériences et leurs savoir-faire, y compris au-delà de leur territoire, afin d'impulser des dynamiques en faveur de la transition écologique.

Consolider la « citoyenneté écologique » au sein de la société à travers l'accueil, la sensibilisation, la médiation et l'éducation

Depuis leur création, les équipes des Parcs nationaux jouent un rôle reconnu **d'accueil, de sensibilisation, de médiation et d'éducation du public** aux

enjeux de préservation des patrimoines des territoires.

L'objectif pour les années à venir est de poursuivre ces missions fondamentales et de renforcer la mobilisation citoyenne en faveur de la préservation de ces territoires afin de contribuer à une responsabilisation des générations futures et à une solidarité écologique, **en lien avec tous les acteurs de la biodiversité** et en particulier le réseau des espaces protégés et l'OFB.

La présence quotidienne des équipes sur le terrain, en priorité des gardes moniteurs, est essentielle pour sensibiliser et faire connaître les patrimoines. De plus, **Le recours au volontariat de service civique** sera développé par les Parcs nationaux, conformément au Grand programme national de Service Civique « jeunes et nature ».

Les parcs nationaux sont également des lieux privilégiés d'une meilleure connexion à des citoyens, habitants ou visiteurs de ces territoires, avec la nature. **Les conditions d'accueil de tout type de public compatibles avec les objectifs de préservation des patrimoines** seront ainsi améliorées, par l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil.

Le développement **d'infrastructures d'accueil du public** au niveau des portes d'entrée ou telles que les maisons de Parcs sont essentielles ainsi que le **déploiement d'outils de découverte, d'interprétation** (sentiers aménagés de découverte, outils numériques) ou la **participation active à une diversité d'évènements** (manifestations grand public, expositions, atlas de la biodiversité communale ABC, etc.) pour sensibiliser et mobiliser le public.

Enfin, **l'action éducative en faveur des jeunes** dans les parcs nationaux sera renforcée, par exemple à travers le déploiement des aires terrestres et maritimes éducatives ainsi que de toutes autres initiatives à destination des scolaires.

Poursuivre les objectifs d'efficacité et d'optimisation des moyens et de bonne gestion des établissements publics Dans un contexte de contrainte budgétaire et de respect des objectifs en matière de

dépenses publiques, l'action des Parcs nationaux doit se poursuivre dans la **recherche d'efficacité et d'optimisation de leurs moyens (humains, financiers et immobiliers), en poursuivant les mutualisations et les synergies**, en particulier avec l'OFB mais aussi en inter-parcs ainsi qu'avec les services et établissements de l'État local et les collectivités.

Dans le cadre de la convention de rattachement avec l'OFB renouvelée en 2022, **la dynamique de travail mise en place entre les établissements publics** sera ainsi consolidée, en particulier sur les sujets suivants : la gouvernance, les services communs administratifs, la communication, la marque « Esprit parc national » et plus généralement les sujets métiers. Dans toutes leurs actions, le recours à des **services numériques innovants** tels que l'intelligence artificielle seront explorés.

La **recherche de cofinancements** publics (notamment la mobilisation du fonds vert et des fonds européens) et privés sur des projets structurants des parcs nationaux doit également rester une priorité, dans un cadre financièrement soutenable. Ils veilleront à mettre en place une **procédure de contrôle interne budgétaire et comptable afin de maîtriser les risques financiers**.

Par ailleurs, les Parcs nationaux élaboreront progressivement leur **stratégie pluriannuelle dans le domaine des ressources humaines**.

S'agissant de leur patrimoine bâti, ils **initieront ou renouvelleront progressivement leur Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI)** conformément aux objectifs de la politique immobilière de l'État.

Ils tiendront compte dans toute leur action, des nécessités **d'améliorer la qualité de vie au travail** (y compris par la mise en place du télé-travail) **et la performance environnementale** des établissements conformément aux engagements de l'État pour des services écoresponsables.

Enfin, afin de renforcer le rayonnement des messages, « plaidoyers » et actions des Parcs nationaux, une **stratégie de**

communication inter-parcs sera établie en lien avec celle de leur ministère de tutelle et en bonne intelligence avec celle de ses partenaires. La présence sur les scènes européennes et internationales des établissements sera également poursuivie afin de valoriser les savoir-faire et valeurs des établissements.

Objectifs opérationnels par domaine d'activité



A| Objectifs opérationnels par domaine d'activité

Le Conseil d'administration du Parc national de Port-Cros a approuvé le 28 novembre 2024 à l'unanimité le Contrat d'objectifs et de performance 2024-2028 proposition jugée réaliste en soulignant l'importance d'aligner les moyens de fonctionnement du Parc national aux besoins nécessaires à sa réalisation.

Domaine d'activité 1 | Produire, valoriser et diffuser les connaissances sur les patrimoines au service d'une gestion efficace et d'une meilleure préservation

Activité 1-1 : Acquisition des connaissances

- **Maintenir le rôle d'observatoire et de référence scientifique** en Méditerranée et d'envergure internationale : ceci impliquera de déployer la nouvelle stratégie scientifique du Parc adoptée en 2023. Cette stratégie doit accompagner le pilotage de la protection et gestion de la biodiversité. L'approche « évocentrée » adoptée dans la stratégie scientifique induit un changement de perspective et se traduit notamment par une évolution dans la réalisation des suivis scientifiques par l'intégration de l'humain et du changement global. Ces suivis (140) seront optimisés en nombre, deviendront plurispécifiques et intégreront mieux la composante humaine. Le Conseil Scientifique étudiera la pertinence et l'opportunité de l'utilisation de l'ADNe au service de la connaissance, pour répondre aux sollicitations croissantes sur cette technique innovante.
- Le Parc soutiendra la réalisation de thèses qui contribueront à l'expérimentation de ce concept novateur d' « évocentrisme ». Par ailleurs, le CBNMed poursuivra son action de connaissance (inventaire général) de la flore vasculaire, la bryoflore, [la fonge] et des milieux naturels sur son territoire d'agrément et la constitution de référentiels régionaux sur les taxons en présence.

Une attention particulière sera apportée au développement de programmes de recherche en lien avec les usagers notamment de la mer afin d'optimiser la réglementation (ex. pêche professionnelle et de loisir, plongée..).
- **Assurer le suivi des espèces faisant l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) ou d'un Plan Régional d'Action (PRA)** : En lien avec la mesure 27 de la SNB 2030, le PNPC et le CBNMed sont les relais locaux de PNA et PRA sur des espèces protégées. Ils contribuent, entre autres, aux actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces animales et végétales menacées et des milieux auxquelles elles sont inféodées.
- **Acquérir de la connaissance sur les espèces patrimoniales du territoire ne faisant pas l'objet d'un PNA ou d'un PRA**: de nombreuses espèces patrimoniales animales et végétales terrestres et marines font l'objet de suivis. Depuis 2021 et jusqu'en 2026, le PNPC s'est engagé à réaliser un inventaire de la flore et de la faune terrestres dans l'Aire Optimale d'Adhésion du Parc national dans le cadre du projet Stoechas. Le PNPC est en recherche de financements pour le volet maritime, le projet Olbian - inventaire en milieu marin (AMA) et souhaite initier le projet pendant la durée du COP. L'objectif est d'améliorer la connaissance sur la présence et la

distribution de groupes taxonomiques peu considérés jusqu'alors, afin d'optimiser les possibilités de gestion de la biodiversité à venir dans les différentes communes. Des bilans stationnels sont réalisés pour les espèces plus rares ou à enjeux très forts qui pourraient faire l'objet de PRA (Plan Régionaux d'Action) futurs. De plus, une attention particulière sera donnée aux phénomènes nouveaux de pontes de tortues marines.

- **Disposer de connaissance sur l'exercice d'activités humaines potentiellement impactantes pour** la conservation de la biodiversité : une vigilance est maintenue sur les activités pouvant générer des impacts anthropiques directs et indirects (usages, EEE) dans l'objectif de préserver la fonctionnalité écologique des écosystèmes et de maintenir les dynamiques évolutives.
- **Améliorer la connaissance sur la biodiversité des sols** : En vu du suivi des interactions entre biodiversité et exploitation agricole, des points d'observation ont été mis en place sur les terrains d'État d'une plaine agricole de Porquerolles. Ces placettes et transects participent à l'observatoire agricole de la biodiversité (OAB), piloté par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), et concernent la faune du sol et les insectes volants. MNHN s'engage actuellement dans le développement de l'analyse des données collectées, ce qui correspond aux ambitions du Parc national. en cœur et dans l'aire optimale d'adhésion. Ce dispositif est complété en cœur et dans l'aire optimale d'adhésion par les inventaires naturalistes faune et flore terrestres du programme Stoechas (2021-2026).
- **Soutenir les initiatives de création d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC)** : Le PNPC soutient le projet d'ABC de la commune de la Croix-Valmer. En 2025-2026 le CBNMed réalisera l'ABC de la métropole toulonnaise (MTPM) et le PNPC contribuera à celui de la commune de La Garde, en mettant à disposition les données acquises sur leur territoire. La valorisation des données collectées pourra se faire via l'outil Géonature.

Activité 1-2 : Administration et diffusion des connaissances

- **Pérenniser et valoriser la publication annuelle de la revue scientifique « *Scientific Reports of Port-Cros National Park* » (SRPCNP)** : Ces ouvrages permettent de valoriser et de garder la mémoire des travaux scientifiques qui concernent en particulier notre territoire, mais aussi la gestion des aires protégées de Méditerranée. Le **38^{ème} volume** a été publié en 2024. Ce travail de publication est possible grâce à une implication remarquable de membres du conseil scientifique qu'il conviendra de valoriser et d'accompagner pour assurer la pérennité de cette revue. Cet ouvrage témoigne de la fonction du PNPC comme référence, terrain de recherche et d'expérimentation. Une des valorisations pourrait s'incarner dans des journées scientifiques de partage et d'échanges (annuel ou tous les deux ans) soit entre scientifiques, soit avec le public.
- **Poursuivre l'alimentation des bases de données naturalistes régionales et nationales** : En cohérence avec la politique de partage de la donnée, les informations récoltées par le PNPC et le CBNMed sont versées sur le **Système d'information de l'Inventaire National du Patrimoine naturel (SINP¹)**. Les

¹ Une extraction annuelle permet ensuite de transmettre les données au SINP régional (CEN PACA et CBNMed) avant agrégation et envoi au SINP national.

données naturalistes brutes issues d'inventaires, de suivis annuels ou d'observations ponctuelles d'agents de terrain sont saisies dans un formulaire en ligne ou sur l'interface web de *Géonature* pour les données faunistiques et sur *Simethis* pour les données floristiques. Les données relatives aux actions de conservation et de restauration menées en zone méditerranéenne sont saisies, valorisées et diffusées sur la plateforme RESEDA-Flore et les retours d'expérience relatifs aux espèces végétales exotiques envahissantes sont disponibles sur la plateforme INVMED-Flore, toutes deux animées par le CBNMed.

- **Faire de Géonature l'outil de synthèse des données naturalistes** pour l'établissement, en faire un outil d'aide à la décision et de valorisation de la donnée auprès du public en veillant à l'articulation avec le SINP.

Activité 1-3 : Contribution à des programmes de recherche et de développement

- **Pérenniser les partenariats scientifiques et techniques** : Le PNPC et le CBNMed conduisent et participent à de nombreuses études chaque année. Des travaux sont menés avec de multiples partenaires : associations, centres de recherche, universités, bureaux d'étude, experts indépendants. A travers sa mission d'animation de la partie française du Sanctuaire Pelagos, le PNPC contribue à un volet de recherche ayant pour objectif l'acquisition de connaissances sur les mammifères marins en Méditerranée ainsi que l'impact des activités humaines sur leur population. A travers sa mission d'animation de RESEDA-Flore, le CBNMed contribue au volet recherche dans le domaine de la conservation et de la restauration des espèces et des milieux naturels méditerranéens à enjeux.
- **Soutenir les projets de thèses portant sur notre territoire** : Indicateurs clé de la dynamique de recherche, le PNPC et son Conseil Scientifique se mobilisent pour soutenir les projets de thèse. Pour dynamiser ce volet important de la connaissance, le PNPC bénéficie jusqu'en 2024 de l'appui financier d'une fondation pour compléter les bourses de thèse de la Région PACA. Compte tenu de la baisse de financements, le PNPC devra rechercher de nouvelles modalités pour permettre l'accompagnement de thèses. Le CBNMed finance et soutient également des travaux de thèses sur son territoire d'agrément.

Cible					
Indicateurs - Domaine 1	2024	2025	2026	2027	2028
1-1 : Nombre d'espèces PNA suivies (faune et flore)	13	13	13	13	13
1-1-a : Nombre d'espèces PRA suivies	8	8	8	8	8
1-2 : Nombre de données transférées annuellement au SINP	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000

1-3 : Nombre de partenariats d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances (conventions de recherche...)	66	66	66	66	66
--	----	----	----	----	----

Domaine d'activité 2 | Protéger et restaurer les patrimoines dans un contexte de changement climatique

Les activités d'acquisition des connaissances permettront de définir les actions de gestion de la biodiversité et des éléments de patrimoine culturel du territoire (matériel et immatériel). Ces actions visent la préservation des écosystèmes et des nombreux services écosystémiques rendus et dont l'humain bénéficie (services de support, de production, de régulation et culturels et sociaux).

Activité 2-1 : Intégrer les effets du changement climatique dans la gestion des Parcs

- **Développer une stratégie d'adaptation au changement global pour le PNPC** en s'appuyant sur d'autres expériences dans les Parcs. Ce travail de formulation et d'intégration de propositions d'actions pour l'anticipation, la prévention et l'adaptation de la gestion du PNPC au changement climatique pourra s'appuyer sur le diagnostic concernant les conséquences du changement climatique à l'échelle du territoire du PNPC mené en 2019. A cette occasion, plusieurs thématiques avaient été identifiées, notamment :
 - o **Prévenir le risque incendie (grande cause du Parc)** : le Parc s'inscrit chaque été dans le dispositif de défense des forêts contre l'incendie de la Préfecture du Var avec la mise en place de patrouilles spécifiques sur les îles et les terrains gérés par le Parc sur le continent. Ces patrouilles, sous coordination des gardes moniteurs du Parc, sont composées d'agents du Parc et de la Garde Régionale Forestière. Ils sont mobilisés de juillet à septembre de chaque année. Le PNPC travaillera sur un Plan d'Accompagnement des Dynamiques Forestières (PADyF) qui viendra englober et compléter les plans de gestion existants et notamment la stratégie de Défense des Forêts contre l'incendie (DFCI). Le Plan Intercommunal de Débroussaillage et d'Aménagement Forestier (PIDAF) de MTPM intégrera les travaux du PNPC sur le débroussaillage et les équipements de la forêt face aux Incendies des îles. Le Parc national réalisera une étude de modélisation de la propagation des feux afin de contribuer à réduire leurs cinétiques et d'optimiser la sécurisation des massifs forestiers. Des ambassadeurs volontaires (habitants) pourront être formés pour permettre pour sensibiliser les visiteurs. Une aide technologique sera envisagée avec l'aide de drones, de caméras et de systèmes adossés à de l'IA.
 - o **Améliorer la connaissance et le suivi des effets du changement climatique** : en pérennisant, voire en déployant, des outils d'enregistrement de données climatiques terrestres et marines. Il s'agira aussi d'intégrer des

réseaux d'observatoire de la phénologie des espèces. En outre, les îlots de la Réserve Intégrale de Bagaud constituent un territoire privilégié en tant que sites de référence scientifique pour les impacts anthropiques indirects. Le suivi de la phénologie des collections variétales d'oliviers sur l'île de Porquerolles se poursuivra afin de connaître leurs comportements et adaptation face aux changements climatiques.

- **Anticiper et adapter les mesures de gestion au recul du trait de côte :** La forte fréquentation des plages perturbe les systèmes dunaires (appauvrissement de la biodiversité) et dégrade la qualité d'accueil. Une recherche de solution est initiée dans le cadre du projet européen AMMIRARE (2024-2028). Celui-ci doit permettre une meilleure appréhension du rôle protecteur de la banquette de Posidonie en créant des espaces exclus de toute intervention humaine directe par des dispositifs techniques structurants et des dispositifs de communication engageants. Les études d'acceptation et d'acceptabilité sociales seront déployées conjointement.
- **Améliorer la gestion de la ressource en eau (réutilisation et sobriété) :** Sur le modèle du Fort du Pradeau, des cuves historiquement présentes dans les bâtiments de l'île Port-Cros seront remises en fonction afin de permettre la récupération des eaux de pluie en vue de leur utilisation. Sur l'île de Porquerolles, la réutilisation des eaux usées traitées de la station d'épuration (REUT) démontre depuis 40 ans son efficacité au bénéfice de l'irrigation agricole. L'extension du réseau d'irrigation réalisée dans le cadre du plan de relance, et l'optimisation des conditions d'emplois des eaux réutilisées issues des lagunes, permettra d'améliorer encore le système. Le plan de gestion des risques liés à la REUT sera réalisé avec l'exploitant agricole, la métropole et avec un accompagnement de l'INRAE. Le Parc participera aux réflexions menées par TPM sur l'alimentation en eau potable des îles du Levant et de Port-Cros.
- **Développer l'exemplarité énergétique et accompagner des actions pilotes sur les îles d'Or :** Suite au « Rapport d'audit énergétique de l'île de Porquerolles » publié fin 2021, d'importants travaux sont réalisés grâce au Plan de relance pour la rénovation énergétique du hameau de Porquerolles qui héberge les équipes du Parc et du CBNmed, avec notamment la mise en place de panneaux photovoltaïques, l'installation de pompes à chaleur ou encore l'amélioration de l'isolation. Ayant débuté en 2022, ces travaux se poursuivront jusqu'en 2025. Ils permettront une production électrique exportable au sein de l'île. Un diagnostic du parc automobile présent sur l'île sera réalisé par la Métropole en lien avec la commune avec l'ambition de limiter le recours aux moteurs thermiques pour les déplacements insulaires. Ces travaux de transition énergétiques participent à la démarche de labellisation de Porquerolles au statut « îles durables » de l'association internationale SMILO sur les thématiques eau, énergie, déchets, biodiversité (démarche soutenue par le Parc).
- **Informier et sensibiliser les publics sur les effets du changement global :** Le schéma d'interprétation des patrimoines et du territoire validé en 2023 vise à faire connaître et comprendre les enjeux des changements globaux (changements climatiques, EEE, pollution et destruction des habitats, et effondrement de la biodiversité, ...) et la nécessaire évolution de la relation de

l'humain au vivant en s'appuyant sur des spécificités du PNPC (feux de forêts, réchauffement des eaux, érosion, adaptation des usages et des pratiques professionnelles ...) pour susciter l'engagement. Ces objectifs guident la conception des supports et actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ainsi que l'offre culturelle du PNPC.

- **Dans le cadre d'une approche évocentree du changement global**, le Parc développera une communication intégrant les problématiques des changements globaux, telles que le recul du trait de côte, la gestion sobre des ressources (eau, énergie, sols, etc.), l'acidification des océans ou encore la hausse du niveau de la mer. Ceci sera élargi aux animations scolaires, campagnes de sensibilisations des écocuideurs, aux productions et dans la programmation du Fort du Pradeau

Activité 2-2 : Protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

- **Accompagner la reconnaissance de Zones de Protection Forte (ZPF) en accord avec la stratégie nationale SNAP (Cœurs et AMA)** : Les cœurs de parc national terrestres sont classés en ZPF par décret ; il conviendra de pérenniser la gestion de ces espaces en accord avec les standards ZPF. Par ailleurs, il conviendra d'accompagner la labellisation des cœurs marins de Port-Cros d'une part et de Porquerolles, d'autre part. Le cœur marin de Port-Cros sera vraisemblablement labellisé pendant la durée du COP. Pour le cœur de Porquerolles, l'organisation des mouillages (cf. 4.3) constituera un préalable à la labellisation pour limiter les impacts sur la Posidonie. La réflexion sur l'opportunité du déploiement de ZPF de zones littorales et marines se poursuivra dans l'Aire Maritime Adjacente (AMA), en particulier autour des « sentiers sous-marins » et des récifs-barrières de Posidonie sous la coordination de la préfecture maritime. Sur les zones d'adhésion terrestres du parc national, l'établissement étant co-gestionnaire avec les collectivités locales de sites du Conservatoire du Littoral, il accompagnera les démarches de labellisation que les acteurs locaux souhaiteront entreprendre et envisagera avec les communes adhérentes les conditions dans lesquelles pourraient être promues et mis en place, soit avec des propriétaires privés, soit sur le domaine privé des communes, des contrats constitutifs d'obligations réelles environnementales (ORE) au sens de l'article L132-3 du Code de l'environnement.
- **Réduire les comportements à risque pour l'environnement par l'optimisation du système de surveillance et de contrôle** : En priorité, le Parc national poursuivra et cherchera à amplifier son investissement territorial, notamment par l'action des gardes moniteurs dans les secteurs. Le Parc s'inscrira aussi dans les démarches de mutualisation et optimisation des efforts de surveillance et de contrôle. Ces démarches seront à la fois qualitatives et numériques, avec l'aide de technologies adossées à de l'Intelligence Artificielle. Par ailleurs, la coopération entre administrations sera renforcée. Une convention a été signée entre le Parc et la Direction Régionale de l'OFB pour optimiser les moyens dans le cadre de patrouille de surveillance, avec notamment la mutualisation de moyens (ex : mise à disposition d'une embarcation du Parc pour les missions OFB) et pour la réalisation de missions conjointes. Le nombre de formations à la police de l'environnement dispensées dans le cadre de la convention de rattachement à l'OFB permettront de former des agents commissionnés. Avec les formations OFB qui accompagnent notamment la réforme

du code de procédure pénale, une professionnalisation de la police de l'environnement s'opère qui trouve également un écho à travers l'action des parquets (police pénale), COLDEN mais aussi à travers la structuration depuis plusieurs années de la police administrative (COPOLLEN, MISEN, etc.) et de la surveillance en mer (CACEM). Des partenariats avec les administrations de l'Action de l'État en mer seront engagés pour la surveillance en mer. Ces coopérations pourront permettre des actions conjointes, mais aussi d'harmoniser nos procédures, à mieux communiquer, à mettre en place des formations communes. Enfin, les collaborations avec la Région seront poursuivies pour le maintien des dispositifs de Garde Régionale Forestière et Garde Régionale Marine.

- **Harmoniser et simplifier les systèmes d'autorisations administratives gérées par le Parc** : Une optimisation des process d'instruction des nombreuses autorisations administratives qui facilitera les démarches pour les utilisateurs d'une part, mais aussi leur surveillance, d'autre part. Le Parc intégrera les outils numériques dans les procédures d'instruction des autorisations administratives. Pour ce faire il aura recours à divers outils selon les besoins : plateforme « Démarches simplifiées », parapheur électronique, Posidonia, et formera les agents à leur utilisation.

- **Offrir les conditions d'une fréquentation acceptable en termes social, économique et environnemental** :
 - o **Poursuivre l'accompagnement de démarches pour la gestion et l'accueil des visiteurs en haute saison et mi-saison** : précurseur dans la mise en place d'un dialogue sur la fréquentation touristique à Porquerolles, le PNPC poursuivra son action d'accompagnement sur ce sujet central. En concertation avec les acteurs économiques et les élus, une adaptation pourra être proposée sur toute la durée de la saison estivale, voire au-delà. La définition de ces modalités pourra s'inscrire dans le cadre de la prochaine Délégation de Service Public (DSP) de MTPM qui sera élaborée en 2025.
 - o **Poursuivre le déploiement et l'utilisation de technologies de récolte et d'analyse de données** sur la fréquentation et les comportements associés.
 - o **Accompagner la régulation de la circulation des cycles sur Porquerolles** : Institués en concertation avec les acteurs et professionnels de la location du cyclisme sur l'île, les systèmes de régulation mis en place seront complétés par l'installation de dispositifs de comptage automatisés fondés sur l'IA (enjeu de garantir le seuil défini par la Charte à 2000 cycle jours en cœur).
 - o **Poursuivre l'accompagnement de la démarche « Opération Grand Site » (OGS) Presqu'île de Giens.**
 - o **Assurer l'ancrage territorial du parc** : disposer d'un réseau territorial adapté aux enjeux de connaissance et de protection des patrimoines, en cœur (lien structuration UTID) mais aussi sur l'aire d'adhésion fondé sur la mobilisation / l'intervention/ compétences/ collaborations des garde-moniteurs et sur des coopérations avec d'autres partenaires.

Activité 2-3 : Restaurer et gérer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

- **Assurer la gestion du domaine de l'État en cœur de Parc (Port-Cros et Porquerolles) :** Affectataire de 1 700 ha en propriété de l'État (y compris du Conservatoire du littoral), le PNPC assure la gestion globale, l'entretien, la mise en sécurité et la valorisation d'espaces naturels, de parcelles agricoles, du centre de conservation ex-situ de Porquerolles (banque de graines) et de bâtiments patrimoniaux parfois classés Monuments Historiques (MH). Le PNPC gère cet important domaine de l'État avec l'objectif de concilier protection des patrimoines et accueil des visiteurs. En outre, il poursuit le partenariat avec les associations qui réalisent le nettoyage des plages en cœur. Pour pérenniser cette gestion du domaine le PNPC continuera sa recherche de partenaires publics et privés susceptibles d'intervenir à ses cotés dans une démarche écoresponsable et évocentree conforme avec sa stratégie scientifique. Le niveau d'intervention dépendra des différents financements.
- **Poursuivre la conservation de la réserve intégrale par la mise en œuvre du nouveau plan de gestion de la Réserve Intégrale (RI) des îlots de Port-Cros (2023-2032) :** Le PNPC mettra en œuvre le plan de gestion. De plus, une réflexion sur l'extension potentielle du statut de RI à la partie maritime entourant Bagaud sera menée en concertation avec l'ensemble des acteurs.
- **Restaurer les milieux naturels détériorés par l'activité humaine, des impacts générés par des espèces ou encore des aléas climatiques :**
 - o Poursuivre les travaux de renforcement d'espèces protégées grâce à la banque de graines de Porquerolles ;
 - o **Poursuivre la restauration des habitats dégradés par les incendies :** A la suite des incendies du Cap Lardier de 2017, l'opération « Cap Phoenix » sera poursuivie. Sur la base de solutions fondées sur la « Nature », l'opération consiste à un suivi scientifique des dynamiques de régénération de la forêt, et le cas échéant à des interventions de nature forestière ;
 - o **Gérer les haies :** un plan de gestion des haies sur l'île de Porquerolles sera proposé. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs locaux fonciers. Une place importante sera laissée à la flore spontanée et diversifiée, complétée le cas échéant par des plants de la marque « végétal local » portée par l'OFB. La palette végétale définie en 2023 sera utilisée dans ce projet. Les interactions avec l'enjeu DFCI seront aussi prises en compte.
 - o Création d'une **unité de conservation génétique du pin d'Alep**
 - o **Définir et mettre en œuvre des opérations de restauration des milieux littoraux dégradés ou sur fréquentés :** mise en défens, fermetures de sentiers, éradication des EEE.
- **Accompagner la transition vers l'agriculture biologique et des pratiques agro-environnementales :** Le PNPC poursuivra l'accompagnement de l'agriculture biologique et le respect du cadre naturel et paysager (notamment par des critères

lors de la signature des baux emphytéotiques). De même, Le PNPC poursuivra la concession avec l'Association d'insertion professionnelle Sauvegarde des Forêts Varoises (ASFV), partenaire de la démarche COLlections PATrimoine INSertion (COPAINS) destiné à entretenir les vergers conservatoires et à cultiver des espèces maraîchères permettant une offre en circuit court, ainsi que l'accompagnement à la valorisation de produits. Un travail important sera conduit sur la durée du COP en lien notamment avec MTPM, pour une valorisation des déchets verts et des déchets organiques, ainsi qu'avec l'association SMILO et les commerçants, pour du compostage ou un apport direct au sol.

- **Mettre en œuvre la stratégie d'intervention adaptée et mesurée sur les espèces qui peuvent avoir un impact sur la biodiversité, les paysages ou la sécurité, notamment :**
 - o Mettre en œuvre la stratégie d'intervention sur les Espèces Végétales Exotiques Envahissantes (EEE) à l'échelle du PNPC (cœur et aire d'adhésion) : Le PNPC et le CBNMed finaliseront la déclinaison locale de la Stratégie d'intervention sur les EEE. Dans ce cadre, des opérations emblématiques seront poursuivies ou initiées tant en cœur que sur les sites prioritaires gérés par le Parc sur les communes adhérentes : suivi des stations et espèces à risque, méthodes de lutte, restauration des systèmes micro-insulaires (îlots satellites). L'Établissement éditera un guide « Palette Végétale » illustré d'identification des EEE à destination des partenaires et usagers et proposant des espèces locales adaptées.
 - o Poursuivre les actions de gestion (sensibilisation, cohabitation, régulation) pour réduire les impacts de certaines espèces à enjeux sociétaux (sangliers, rats, chats, etc.) en lien avec les habitants, les usagers et les scientifiques.

- **Accompagner des plans de gestion des espaces d'intérêt patrimonial majeur en aire d'adhésion**
 - o **Assurer une gestion intégrée des milieux humides et des terrains du Conservatoire du Littoral du Cap Lardier** : Un nouveau projet de création de point d'eau sera mis en œuvre. Celui-ci permettra de renforcer les milieux humides, au bénéfice de la Cistude d'Europe mais également des odonates et arthropodes inféodés à ces milieux.
 - o Zone Est du Parc : déployer la mise en œuvre du plan de gestion **des Trois Caps**, en coopération avec le Conservatoire du Littoral, les communes de La Croix Valmer et Ramatuelle.
 - o Poursuivre l'accompagnement de la gestion des sites prioritaires du secteur Ouest du Parc (Presqu'île de Giens, Pradet, La Garde), en lien avec le Conservatoire du littoral, les communes adhérentes et dans le cadre du partenariat défini avec MTPM.

- **Contribuer à restaurer, gérer et valoriser le patrimoine bâti** : Plusieurs bâtiments historiques du PNPC ont été récemment restaurés et sont valorisés à travers leur fonction d'accueil et de sensibilisation du public sur trois sites à Port-Cros, Porquerolles et à Giens. Dans le cadre du COP, d'autres actions pourront être réalisées, en fonction des financements obtenus :
 - o Poursuite des efforts de maintenance et d'entretien du patrimoine de l'État rénovés (forts Saint-Agathe, Moulin, Pradeau cf. 4.3) y compris par le déploiement de partenariats publics-privés.

- Selon les financements qui seront affectés ou identifiés et en fonction de priorisations, les actions suivantes pourront être envisagées :
- Le Fort du Moulin : finalisation de travaux.
- Le Fort de l'Éminence qui était destiné à l'accueil de groupes en hébergement de courte durée pour des actions pédagogiques est aujourd'hui inutilisable, faute de partenariats pour sa réhabilitation. Ce projet de réhabilitation, important pour l'île, ne pourra être envisagé qu'avec un partenariat de mécénat important compte tenu de la nature du site.
- La Maison du Sud fera l'objet d'une mise en sécurité et d'une rénovation, sous réserve d'obtention de subventions. A proximité, le ponton de la plage du Sud situé dans la ZMEL de Bagaud sera également rénové, dans les mêmes conditions.
- Entretien et maintenance du patrimoine bâti historique et fonctionnel au titre du code du travail et des ERP.

Cible					
Indicateurs Domaine 2	2024	2025	2026	2027	2028
2-1-1 : Élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	0	Lancement élaboration	Elaboration	Finalisation	Mise en oeuvre
2-2 : Nombre de jours dédiés à la surveillance/police de l'environnement réalisés par les agents du Parc (Police administrative et police judiciaire)	700	700	700	700	700
2-3-1 : Nombre de projets opérationnels de restauration et de gestion du patrimoine naturel	1	2	2	1	2
2-3-2 : Nombre de projets opérationnels de restauration ou de gestion du patrimoine culturel et paysager réalisés annuellement	1	1	1	1	1

Activité 3-3 : Accompagnement des acteurs du tourisme, des loisirs et de l'accès à la nature

L'enjeu d'accompagnement du déploiement d'un tourisme durable compatible avec les objectifs de la Charte.

- **Poursuivre le déploiement de la marque *Esprit parc national – Port-Cros* sur le territoire du PNPC, valoriser les structures labellisées et accompagner leur mise en réseau :** Après 6 ans de déploiement, avec une quarantaine de bénéficiaires, cette marque constitue un outil d'accompagnement de pratiques durables, facilitateur de communication entre l'Établissement et les socio-professionnels du territoire. Pendant la durée du COP, tout en consolidant les acquis, l'établissement s'attachera à identifier et approcher certains bénéficiaires potentiels selon des critères stratégiques au regard de la Charte d'une part et de la protection des patrimoines prioritaires, d'autre part.
- **Accompagner les activités nautiques durables par des outils adaptés :**
 - o Accompagner la gestion de la plongée en cœur de PNPC : Le Carnet de Plongée en Ligne (CaPeL) rendu accessible en 2022 permet aux usagers la signature électronique du règlement de plongée et la déclaration de leurs plongées en ligne. CaPeL sera décliné dans une version mobile en 2025. Pour une communication plus large auprès du public, le site CaPeL sera traduit en anglais. Les données issues des déclarations seront analysées et permettront d'affiner la gestion de cet usage. Ce dispositif est issu de la concertation avec les acteurs de la plongée et les usagers.
 - o **Accompagner l'évolution de la pratique de l'apnée :** En 2024 une première rencontre avec les apnéistes – activité en forte progression en cœur et en AMA - permettra d'évaluer l'intérêt d'une charte apnée et si besoin définition co-construite de règles d'usage pendant la durée du COP.
 - o **Accompagner les communes dans la protection des cétacés dans le cadre du nouveau plan de gestion du Sanctuaire Pelagos :** Dans le cadre de la signature de la Charte de partenariat Pelagos, le PNPC accompagne les communes dans la promotion des objectifs de l'Accord Pelagos et dans la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur des mammifères marins. D'autre part, le PNPC déploiera le Règlement d'Usage Catégoriel (RUC) à destination des activités d'observation des mammifères marins et de la faune marine. Construit à partir du règlement d'usage de la marque internationale *Hight Quality Whale Watching* (HQWW), il s'agira d'encourager les prestataires à promouvoir les bonnes pratiques du label, garant de la durabilité de leur activité. Au travers du documentaire « Dauphins regards d'humains », le parc animera des projections débats sur des communes signataires de la Charte Pelagos.
 - o Poursuivre l'accompagnement du déploiement d'une plaisance durable et décarbonée (ex : démarche Bateau Bleu, régime d'autorisation promenade en mer, Econaviguer, Marque, etc.).

- **Poursuite de l'animation du groupe mer du CESC** qui associe tous les acteurs maritimes de l'AMA : Pérenniser le dialogue permanent initié en 2022 au travers du groupe thématique dédié du CESC qui réunit les acteurs de l'AMA.
- **Accompagner le développement durable d'un tourisme et de sports de nature compatibles avec les objectifs du parc national autour de projets structurants:** engager avec le CESC une réflexion sur l'opportunité d'un développement de cette forme de tourisme et de sport.

Activité 3-4 : Accompagnement des acteurs de la pêche de loisir pour une pratique plus durable

- **Poursuivre la caractérisation de l'impact potentiel de certaines pratiques de la pêche de loisir au sein de l'AMA :** Si la pêche de loisir fait l'objet d'une gestion fine dans les cœurs, elle est peu documentée en AMA. Une enquête de caractérisation de la pêche de loisir va être menée au sein de l'AMA. Celle-ci sera à corrélérer avec l'étude de concertation déjà menée par la CCGST (Zone N2000) en 2024/25.
- **Adapter et déployer l'outil Catch Machine pour la déclaration des prises de pêche de loisir :** Mis en œuvre par la Direction Interrégionale de la Mer Méditerranée (DIRM) et testé dans quelques Aires Marines Protégées (AMP), l'usage d'un outil de déclaration de prises va être rendu obligatoire pour la pêche de loisir en AMA. Afin d'intégrer l'obligation de demande d'autorisation pour la pêche en cœur de parc national à Porquerolles, un travail d'adaptation du logiciel à cette spécificité du PNPC va être réalisé. Ceci permettra de faciliter la démarche administrative pour les pêcheurs pêchant à la fois dans l'AMA et dans les zones autorisées du cœur de parc national de Porquerolles.
- **Sensibiliser les pêcheurs de loisir et professionnels aux problématiques liées aux EEE :** Intégrer dans les campagnes d'information un volet EEE et les plans d'action éventuels.

Activité 3-5 : Accompagnement des acteurs de l'aménagement, du cadre de vie et de l'urbanisme

- **Accompagner les démarches de planification intégrant la prise en compte des patrimoines du Parc national.** Le Parc national accompagne les collectivités et l'État sur les stratégies et les documents de planification du territoire en tant que personne publique associée. Pour accompagner les différents acteurs publics (Communes, Région, département, État, Syndicats mixtes) ou privés, il participe aux comités ou commissions thématiques reliés à la mise en œuvre de la Charte. Parmi les démarches du territoire, le Parc s'impliquera en particulier sur :
 - o La planification écologique, notamment à l'échelle du PNPC,
 - o La démarche du contrat de baie,
 - o La planification de la gestion de l'eau - SAGE
 - o La gouvernance de l'espace maritime de façade (mise en œuvre du document stratégique de façade),
 - o L'accompagnement de démarches d'aménagement sur l'île de Porquerolles et de Port-Cros, notamment en matière de gestion du domaine de l'État.
 - o Les démarches engagées par les collectivités locales à l'échelle de leurs territoires (SRADDET, etc.).

Activité 3-6 : Accompagnement des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux, en soutien à l'activité économique locale

- **Valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire artisanaux** : À travers la marque *Esprit parc national - Port-Cros* mais également par son nouveau Schéma d'interprétation finalisé en novembre 2023, le PNPC construira une programmation permettant la valorisation de ces patrimoines (événementiel, expositions, animations ponctuelles ou pérennes) et des démarches durables développées par les acteurs du territoire.

3-10 Autres accompagnements : gestion des déchets, APA, actions en matière de santé

- **Accompagner la gestion des déchets en zone insulaire** : La gestion des déchets est un sujet majeur dans un contexte insulaire notamment par l'impact du transport maritime et par la rareté du foncier où seules des parcelles de l'État peuvent être mises à disposition à la collectivité. Le contexte réglementaire des sites est également une exigence à intégrer (site classé, cœur de Parc national, loi Littoral, etc.). Ainsi, le PNPC poursuivra dans un premier temps l'accompagnement des restaurateurs de l'île dans leur initiative d'un test de compostage des déchets organiques des professionnels. Puis il accompagnera la MTPM sur la gestion des déchets notamment sur le traitement des biodéchets, des déchets verts, des mars des raisins des viticulteurs et des boues de lagunages. Une valorisation locale au sein des espaces agricoles sera recherchée, dans le respect du cadre du label Agriculture Biologique. Le PNPC accompagnera les projets d'aménagements portés par MTPM pour la requalification des espaces de transit sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles. Cette action contribue à la labellisation « île durable » délivrée par l'association SMILO pour l'île de Porquerolles. Cet accompagnement s'inscrit dans la réflexion en matière de santé et environnement.

Cible					
Indicateurs - Domaine 3	2024	2025	2026	2027	2028
3-1-3 Nombre de plongées déclarées sur CAPEL	125 000	130 000	135 000	140 000	145 000
3-1-4 Nombre de pêcheurs autorisés inscrits en coeurs de Parc	345	345	345	345	345
3-1-4-a Nombre de pêcheurs autorisés inscrits en Aire Marine Adjacente (AMA)	/	/	1000	2000	2500
3-2 : Nombre de bénéficiaires de la Marque <i>Esprit Parc national - Port-Cros</i> chaque année (au 31/12/N)	40	45	50	55	60
3-3 : Nombre de projets structurants de partenariats avec des acteurs du sport de nature et du tourisme (hors Esprit Parc national)	0	Réflexion en CESC	Selon recommandations CESC	Selon recommandations CESC	Selon recommandations CESC

Domaine d'activité 4 | Faire connaître les patrimoines et accueillir tous les publics

Les actions s'inscrivant dans ce domaine tiennent compte des recommandations formulées dans le Schéma d'Interprétation du nouveau territoire du PNPC.

Activité 4-1 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – public scolaire et universitaire

- **Poursuivre la diffusion des enseignements relatifs à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) dans le cadre scolaire. Ceci passe par la poursuite de partenariats avec les établissements de formation des ministères chargés de l'agriculture ou de la recherche et de l'enseignement pour l'Éducation à l'environnement.** Le Parc national propose des actions qui permettent un parcours éducatif, de la primaire (aires marines et terrestres éducatives) à l'enseignement supérieur (BTS, Licences et Masters) afin de sensibiliser et éduquer, dans un enjeu de continuité, les élèves et les étudiants aux questions liées à la biodiversité, aux écosystèmes et aux patrimoines culturels. Le Parc national met ainsi en œuvre des conventions-cadre avec l'Académie de Nice (projets pédagogiques des écoles aux lycées), l'Agricampus de Hyères (BTS - GPN), de l'Université de Toulon (L2 et L3 SVT dont CIGALE- Communiquer, guides, animer le littoral et l'environnement). Ce parcours éducatif sera renforcé et qualifié notamment par le biais d'intervention d'agents formateurs et l'affiliation de l'établissement au Pass culture.

Activité 4-2 Sensibilisation, animation, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires – tous publics hors milieu scolaire

- **Poursuivre la sensibilisation du public aux enjeux de protection des patrimoines du territoire du parc national par une médiation professionnalisante dans le domaine de l'environnement :**
 - o Avec **le maintien du dispositif Écoguides** en AA et en AMA durant la saison estivale. Ce dispositif sera maintenu voire renforcé en fonction des moyens mobilisables par l'Établissement pour permettre une sensibilisation accrue des visiteurs sur le littoral continental et le plan d'eau en période estivale.
 - o **Les campagnes Info'Mer, Ecogestes, Econaviguer, Bateau Bleu** seront maintenues en AA et AMA en lien avec les partenaires et usagers.
 - o En cœur de Parc, la sensibilisation du public aux enjeux de protection en mer et de réduction des risques incendie sera poursuivie grâce au partenariat avec la Région SUD PACA. La Région finance les **dispositifs Garde Régionale Maritime (GRM) et Garde Régionale Forestière (GRF)** permettant de renforcer les moyens de prévention et surveillance terrestre et maritime pendant la saison touristique. Ce dispositif permet en outre aux jeunes saisonniers de se former aux métiers de la nature.
 - o
- **Faire du parc national un outil de rayonnement du territoire et de la sensibilisation** aux enjeux de sa protection en élaborant une programmation événementielle tout public aux côtés des collectivités (ex : les rendez-vous du Parc, ou des événements de partage sur l'actualité du Parc, etc.), en élaborant de nouveaux supports et contenus de médiation scientifique et culturelle et en prenant part aux moments forts de la programmation nationale/européenne ou internationales tels que :

La fête de la nature, L'année de la mer, La journée de la Mer ou des Océans, les journées européennes du patrimoine, etc. Le magazine *l'Attitude Mer, Terre et Littoral* contribuera à cet objectif.

- **Faire appel aux sciences participatives** : le PNPC s'investira dans des campagnes de sciences participatives en lien avec les associations du territoire (Biolit, Crabe Bleu, réseau tortues, etc.).

Activité 4-3 Réalisation et gestion d'infrastructures d'accueil du public

- **Organisation des mouillages à Porquerolles pour préserver les herbiers de Posidonie** : Le PNPC poursuivra son action en cœur de parc comme en AMA sur ce thème majeur. A Porquerolles, l'enjeu prioritaire est l'organisation du mouillage. Le Parc national a finalisé la concertation avec les usagers concernant le projet d'organisation des mouillages autour de l'île (ZMEL). Ce projet sera proposé dans le cadre du contrat de baie et en recherchant la mobilisation de financements croisés. Le PNPC en collaboration avec le WWF-France travaillera sur un projet pilote d'étude d'opportunité visant à déterminer les intérêts d'un recours au label « bas carbone » et aux certificats biodiversité. Le recours aux technologies de bouées intelligentes, en cours de test sur la ZMEL de Bagaud, devrait être étendu aux ZMEL de Porquerolles. L'objectif est un déploiement à partir de l'été 2026 avec un phasage sur plusieurs années. La recherche d'une optimisation de la gestion de ces aménagements sera menée sur les différentes ZMEL.
- **Assurer la gestion du port de l'île Port-Cros et l'accès des plaisanciers au littoral** : véritable porte d'entrée du cœur de Parc.
- **Améliorer l'accessibilité de certains sites pour tous les publics** : L'accueil des publics à handicap sera amélioré par la création d'outils de découverte spécifiques et adaptés. La valorisation des divers dispositifs d'accueil mis en œuvre par le Parc sera portée à connaissance des institutionnels du tourisme et structures spécifiques de ces publics. Aménagement d'une rampe PMR au Fort du Pradeau.
- **Améliorer et valoriser les sites d'accueil du public et centres d'interprétation du parc** : Le travail engagé avec les acteurs institutionnels du tourisme (formation, mutualisation des moyens, relais d'information...) sera poursuivi pour favoriser l'amélioration de la visibilité et l'appropriation des sites d'accueil des publics. Une réflexion sur l'optimisation des sites pourra être conduite.
 - o Fort du Pradeau : Il s'agit pendant ce COP, de faire rayonner ce lieu d'interprétation qui propose une exposition permanente "Rendre visible l'invisible" et de créer des partenariats avec les acteurs locaux pour l'utilisation du fort.
 - o Le Fort de l'Estissac : ouvert aux visiteurs (expositions temporaires). Une démarche sur la restauration du M.H pourra être envisagée sous réserve de partenariats (programme, plan de financement, maîtrise d'œuvre, autorisations, phasage des travaux).
 - o Le Fort Sainte Agathe est ouvert au public. Des travaux d'amélioration de l'espace d'accueil et de restauration du Monument Historique (MH) pourront être envisagés (programme, plan de financement, maîtrise d'œuvre, autorisations, travaux).
- **Poursuivre la valorisation de la diversité des territoires du Parc** en lien avec les collectivités et acteurs du territoire en proposant des outils (dénomination du parc national, outils de valorisation des portes d'entrées du Parc, entrée de parc en cœur et communes adhérentes, etc.).

Activité 4-4 Outils de communication du Parc national

- **Définir une nouvelle stratégie de communication sur les sujets à enjeux prévus dans la Charte du Parc** en optimisant et simplifiant les outils de communication existants - sites internet, réseaux sociaux déployés, un magazine semestriel *L'attitude Mer Terre et Littoral*, des brochures annuelles, les ouvrages édités chaque année, programmation événementielle - et en renforçant les partenariats avec les collectivités, opérateurs et services déconcentrés de l'État. Disposer d'une plateforme internet modernisée (refonte du site web) pour la communication du Parc dans le cadre du partenariat avec l'OFB (notamment offrir un outil adapté aux partenaires pour partager des projets). La nouvelle stratégie proposera des outils à la fois pour le grand public, les usagers et les communes de l'aire d'adhésion.
- **Sensibiliser par l'expérience et proposer un outil numérique d'aide à la découverte sous- marine** : Le PNPC expertisera les possibilités de développer une version sous-marine de l'outil **Géotrek** (sentiers sous-marins et épaves en AMA).

Indicateurs - Domaine 4	Cible				
	2024	2025	2026	2027	2028
4-1 : Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'un projet pédagogique de formation ou d'animation sur les enjeux de préservation des patrimoines	4 000	4000	4000	4000	4000
4-2-1 : Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du Parc et autres infrastructures d'accueil destinées à la sensibilisation du grand public	82 900	83 500 *	83 500 *	83 500 *	83 500 *
4-2-2 : Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc	9 000	9 000	9 000	9 000 *	9 000 *
4-3 : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite	1	1	1	1	1
4-4 : Nombre de visiteurs et d'abonnés sur le site web principal, les portails associés (applications mobiles comprises) et les réseaux sociaux	280000	280000	280000	280000	280000

*4-2-1 : **Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du Parc et autres infrastructures d'accueil destinées à la sensibilisation du grand public** : La cible est donnée pour une période d'ouverture du Fort du Pradeau allant du 1er avril au 31 octobre et sous-réserve d'une stabilité des effectifs

* 4-2-2 : **Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc** : La cible sera atteinte sous réserve de la capacité financière de l'établissement de maintenir le dispositif « Ecoguides »

Activité 5-1 Animation et évaluation de la Charte

Poursuivre la mise en œuvre dynamique et partagée des priorités de la Charte – avec la méthode d'élaboration de programme d'actions prioritaires. La mobilisation du conseil d'administration sera particulièrement nécessaire.

- **Renouveler les partenariats avec les communes adhérentes** : de nouvelles conventions d'application de la charte seront élaborées avec les communes adhérentes (Hyères, La Garde, Le Pradet, La Croix Valmer et Ramatuelle), mais aussi avec la Métropole MTPM.
- **Partager la démarche d'évaluation de la Charte dans une approche concertée** : diagnostic, évaluation, et suite à donner. A partir de 2025, le cadre évaluatif de la charte de territoire sera défini. L'évaluation de la charte sera réalisée pendant la durée de ce COP et présentée au vote du CA en 2027. Les travaux du GT Charte et les retours d'expérience des autres parcs nationaux seront capitalisés pour conduire la démarche d'évaluation.
- **Poursuivre les méthodes de dialogue sur projets développées dans le cadre des commissions du CESC** (maritime, agriculture, forêt, etc.)

Activité 5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines

En 2022, 430 partenariats étaient dénombrés dans le cadre du bilan du premier programme pluriannuel d'action. Cette tendance se maintiendra sur la durée de ce COP, dans le cadre de conventions, chartes, contrats, ou encore labels permettant de coconstruire des actions convergentes et complémentaires.

- **Être un territoire acteur au cœur des réseaux d'aires protégées**, pour cela le PNPC :
 - o Continue à renforcer sa collaboration avec le **Réseau Régional des gestionnaires d'Espaces Naturels (RREN)** animé par l'Agence Régionale pour la Biodiversité (ARBE) à travers des échanges d'expériences, un soutien à des projets, expertise méthodologique, etc ;
 - o Est également membre du Bureau du **Forum français des AMP** ;
 - o Contribue **activement à la dynamique et au réseau des Parcs nationaux** : le PNPC s'investit dans les GT proposés par le réseau des Parcs nationaux, ainsi que dans la CSPN et ses contributions interparcs ;
 - o **Contribuer à la gestion de réseaux d'AMP ou de gestion en Méditerranée cf. activité 5-3.** (MedPAN, Pelagos, Programme petites îles de Méditerranée PIM).
- **Être une référence scientifique de la protection de la flore emblématique de Méditerranée** : Le parc national, par le Conservatoire botanique national méditerranéen, contribue aux politiques nationales et régionales de protection de la flore et des milieux naturels en Méditerranée. Le CNBMed, partie intégrante du

PNPC, travaille notamment sur la stratégie régionale des EEE et contribue à l'établissement et à l'actualisation des listes rouges de l'UICN. Il renouvellera prochainement son agrément national en organisation un dialogue territorial sur le pourtour méditerranéen.

- **Être un acteur du dialogue** avec les acteurs économiques engagés en liens avec les actions menées par les collectivités en matière de protection du patrimoine sur le territoire du Parc (ex : tourisme durable, actions de philanthropie, etc.).

Activité 5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales

- **Contribuer au rayonnement national et territorial en matière de gestion d'aires protégées et de connaissance.** Par son réseau, son histoire, ses projets pilotes, et ses publications scientifiques, le PNPC est très impliqué dans des actions de coopération internationale qui peuvent concerner :
 - o **la coopération de projets** : Le Parc poursuivra son implication dans les programmes européens en donnant la priorité aux projets qui permettent la mise en œuvre des programmes prioritaires de la Charte ; ainsi que par les projets portés par le CBNMed en matière de coopération transfrontalière.
 - o **la coopération d'échange d'expérience et d'expertise** conduit à des échanges entre tous les niveaux d'agents des structures gestionnaires d'espaces protégés. Le Parc national continuera notamment à s'impliquer dans une coopération avec le Costa Rica qui a été initiée par la Région PACA, action qui prend tout son sens avec l'organisation en 2025 de la conférence mondiale des Nations Unies sur les Océans (UNOC3) à Nice. Dans le cadre de l'Année de la mer et de l'UNOC3, pour un échange d'expertise en matière de gestion insulaire, le PNPC accueillera une délégation des îles Marquises (Polynésie française) récemment inscrites au patrimoine mondial de l'Unesco et valorisera l'exposition photographique " TE HENUA ENANA". Le CBNMed poursuivra son implication dans le réseau international GENMEDA, dont il est l'un des membres fondateurs en 2004, et qui a pour objectif la coopération entre les Centres de conservation ex situ de Méditerranée.
- **Poursuivre et renforcer la coopération pour la protection des mammifères marins en Méditerranée occidentale** : le Parc national assure à la demande du Ministère chargé de l'environnement, l'animation de la partie française du Sanctuaire Pelagos. L'animation sera poursuivie et nécessitera le recours au fonds spécifique créé autour de l'Accord pour cofinancer les actions d'animation.
- **Promouvoir la coopération entre gestionnaires de Méditerranée (MEDPAN)** : Le PNPC a été à l'origine de la création du réseau MedPAN dont il contribue à l'administration en portant la fonction de trésorier. Le Parc national accueillera au printemps 2024 l'atelier annuel régional du réseau et pourra accueillir des formations opérationnelles à destination des gestionnaires d'AMP durant la durée du COP sous réserve de faisabilité.
- **l'accueil de délégations étrangères**, le PNPC s'attachera à poursuivre cette fonction d'ambassadeur des politiques françaises de protection de la biodiversité en

accueillant pendant la durée du COP plusieurs délégations étrangères, (notamment durant le congrès mondial des gardes World Rangers Congress) en priorisant ces échanges sur les attentes définies par les acteurs locaux dans la Charte.

- **Faire reconnaître la collection variétale d'oliviers de Porquerolles à l'échelle nationale et internationale.**

Cible					
Indicateurs - Domaine 5	2024	2025	2026	2027	2028
5-1 : (Pourcentage) Nombre des collectivités avec lesquelles le Parc a des conventions	5	6	6	6	6
5-2-1 : Nombre d'instances auxquelles le Parc participe au niveau régional et national	14	14	14	14	14
5-3 : Nombre de réseaux ou projets européens/internationaux dans lesquels le Parc est impliqué	10	10	10	10	10

Domaine d'activité 6 | Gérer l'établissement public

Activité 6-1 Améliorer le management général du projet d'établissement

- **Conforter une organisation interne qui favorise :**
 - o **la qualité de vie au travail et la communication interne** : les actions du plan d'action qualité de vie au travail seront mises en œuvre, mais également des actions qui renforcent la transversalité et le fonctionnement en mode projet.
 - o **Promouvoir les outils d'accompagnement du management** : (formations, outils numériques, etc.) : des formations sur ce thème sont prévues dans le plan de formation 2024-2026,
 - o **La simplification des cadres et process**, notamment poursuivre le développement de modules sur l'extranet Posidonia permettant de centraliser les outils métiers de l'établissement. Développer des outils numériques (Esteve, parapheur électronique, module accueil et livret numérique, etc.).
 - o **Organiser la nouvelle Unité Territoriale des Îles D'or (UTID)** : La réorganisation de UTID à partir de l'automne 2024 visera à améliorer son intervention locale, l'action des équipes, permettre une meilleure coordination entre le siège et les secteurs, une mutualisation de moyens et de compétences entre les secteurs et offrir une amélioration du fonctionnement du port de Port-Cros.

Activité 6-2 Renforcer le pilotage budgétaire

- **Mener un dialogue de gestion dynamique** avec la tutelle afin d'assurer un pilotage permettant de dégager les moyens de fonctionnement nécessaires à la mise en œuvre du COP. Ce pilotage permettra de préserver des capacités d'autofinancement et assurer la pérennité de ses activités pour de la recherche de financements

extérieurs : Une gestion financière rigoureuse, basée sur le pilotage budgétaire et la maîtrise des charges de structure, sera essentielle pour garantir la réalisation des missions. Elle implique la poursuite de l'optimisation des dépenses courantes, le suivi précis des budgets alloués et l'ajustement des ressources en cours d'exercice, afin de garantir l'efficacité des opérations et la pérennité financière de l'Établissement. En fonction des moyens, ceci pourra conduire à des priorisations dans les interventions.

- **Renforcer le contrôle interne budgétaire et comptable** : La démarche de contrôle interne sera formalisée afin de détecter et limiter l'impact de tout dysfonctionnement par rapport aux objectifs fixés. Un plan d'action annuel formalisera la stratégie de couverture des risques. Un compte-rendu de la progression de la démarche permettra de valider le plan d'action.
- **Garantir la bonne utilisation des crédits alloués au PNPC** dans le cadre des financements fléchés : Le PNPC bénéficie d'un haut niveau de recettes fléchées dans le cadre de dispositifs de financement européens, nationaux et locaux. Pendant la durée du COP, il s'efforcera d'assurer un suivi rigoureux de l'utilisation de ces fonds, au service de la Charte et de ses plans d'application pluriannuels.
- **Poursuivre un objectif de diversification des sources de financements** extérieurs. Explorer des actions innovantes en matière de mécénat (club d'entreprises, contributions en nature/services, etc.).

Activité 6-3 Fonctionnement général de l'établissement

- **Poursuivre l'amélioration de la performance environnementale et l'écoresponsabilité** du PNPC : le **plan de sobriété énergétique** du Parc national de Port-Cros comprend 25 mesures réparties sur les 4 axes suivants à poursuivre :
 - Mieux connaître les consommations pour mieux les maîtriser ;
 - Agir sur nos bâtiments et sur nos équipements ;
 - Changer nos comportements et adapter notre organisation de travail ;
 - Mobiliser, former et associer les agents.
- **Poursuivre un verdissement de la flotte automobile** : Le PNPC a entrepris une réelle mutation de son parc automobile en ayant recours aux véhicules électriques lorsque cette solution est adaptée. Selon les moyens disponibles, le remplacement de certains véhicules est encore à prévoir, en particulier sur l'île de Port-Cros.
- **Expérimenter l'externalisation de certaines activités** : Une réflexion se poursuivra dans le cadre de ce COP sur la mise en place d'externalisations.

Activité 6-4 Gestion des RH

- **Contribuer à la formation et à l'insertion professionnelle** : Le PNPC poursuivra sa politique d'accueil des engagés du service civique et stagiaires. Il accueillera les apprentis issus des cursus du territoire dans lesquels le PNPC est impliqué (cf. 4-1) et poursuivra l'accompagnement des gardes régionaux maritimes et forestiers.
- **Faire du parc un vecteur d'insertion** : Le PNPC poursuivra sur le secteur du Cap Lardier les actions engagées dans le cadre du partenariat avec l'IME de Sylvabelle visant à mettre en place des actions pour développer la personnalité, la communication et la socialisation des jeunes en situation de handicap. Le secteur est

également reconnu structure d'accueil TIG auprès du SPIP (service pénitentiaire d'insertion et de probation) de Draguignan et poursuivra les actions d'accueil dans ce cadre.

- **Poursuivre et renforcer les coopérations ou mutualisations** entre opérateurs (Parcs et l'Office française de la biodiversité) ou autres entités publiques dans différents domaines.

Activité 6-5 Politique immobilière

- **Optimiser les lieux de travail** pour renforcer la qualité des conditions de travail des agents (locaux de Port-Cros, Castel, sites du CBNMed, capitainerie de Port-Cros, maison des pontons) par des rénovations, des réaménagements (y compris la gestion de l'archivage, etc.), voire des déménagements ou des mutualisations. L'objectif est à la fois de proposer des bâtiments plus fonctionnels pour les équipes et plus sobres d'un point de vue énergétique (cf. 2.1)
- **Élaborer le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) et le mettre en œuvre** : Le **SPSI** sera axé sur notamment un inventaire et des diagnostics, la programmation de travaux ou de rénovation, des améliorations énergétiques ou de mise aux normes, etc.

Cible					
Indicateurs Domaine 6	2024	2025	2026	2027	2028
6-2-1 : Evolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles	1 453 817€	6 000 000 €* €	5 000 000 €	3 000 000 €	4 500 000 €
6-2-2 : Proportion des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement du Parc (part restante pour l'action sur les terrains de l'établissement)	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
6-6 : Élaboration ou révision du SPSI (indicateur sur le respect des orientations du SPSI en vigueur)	/	1	0	0	0

*6-2-1 **Évolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles** : En 2025 le PNPC procédera à des engagements d'investissement dans le cadre de la future mise en œuvre de l'organisation des mouillages à Porquerolles. Une diminution des RAP est prévue pour les années suivantes. En 2028, un nouveau projet d'investissement pourrait être engagé (rénovation majeur de bâti envisagée).

Annexe 2 Tableau synthétique des objectifs opérationnels et indicateurs associés

Indicateur	Cible				
	2024	2025	2026	2027	2028
1-1 : Nombre d'espèces PNA suivies (faune et flore)	13	13	13	13	13
1-1-a : Nombre d'espèces PRA suivies	8	8	8	8	8
1-2 : Nombre de données transférées annuellement au SINP	139 000	139 000	139 000	139 000	139 000
1-3 : Nombre de partenariats d'études et de recherche appliquée contribuant à l'amélioration des connaissances (conventions de recherche...)	66	66	66	66	66
2-1-1 : Élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique	0	0	1	1	1
2-2 : Nombre de jours dédiés à la surveillance/police de l'environnement réalisés par les agents du Parc (Police administrative et police judiciaire)	700	700	700	700	700
2-3-1 : Nombre de projets opérationnels de restauration et de gestion du patrimoine naturel	1	2	2	1	2
2-3-2 : Nombre de projets opérationnels de restauration ou de gestion du patrimoine culturel et paysager réalisés annuellement	1	1	1	1	1
Indicateurs	2024	2025	2026	2027	2028

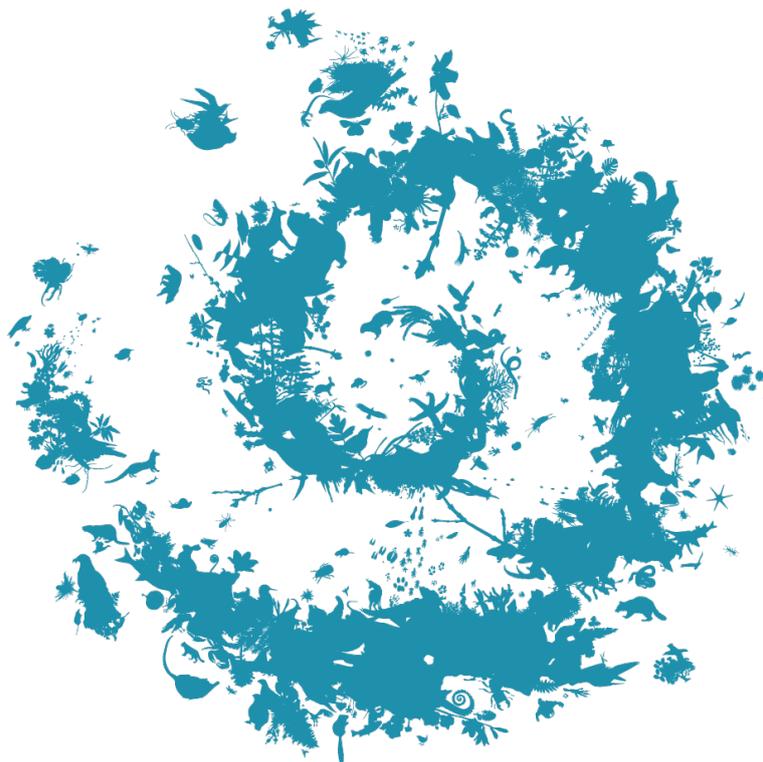
3-1-3 Nombre de plongées déclarées sur CAPEL	125 000	130 000	135 000	140 000	145 000
3-1-4 Nombre de pêcheurs autorisés inscrits en coeurs de Parc	345	345	345	345	345
3-1-4-a Nombre de pêcheurs autorisés inscrits en Aire Marine Adjacente (AMA)	/	/	1000	2000	2500
3-2 : Nombre de bénéficiaires de la Marque <i>Esprit Parc national - Port-Cros</i> chaque année (au 31/12/N)	40	45	50	55	60
3-3 : Nombre de projets structurants de partenariats avec des acteurs du sport de nature et du tourisme (hors Esprit Parc national)	0	Réflexion en CESC	Selon recommandations CESC	Selon recommandations CESC	Selon recommandations CESC
4-1 : Nombre d'élèves sensibilisés dans le cadre d'un projet pédagogique de formation ou d'animation sur les enjeux de préservation des patrimoines	4 000	4000	4000	4000	4000
4-2-1 : Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du Parc et autres infrastructures d'accueil destinées à la sensibilisation du grand public	82 900	83 500 *	83 500 *	83 500 *	83 500 *
4-2-2 : Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc	9 000	9 000	9 000	9 000 *	9 000 *
4-3 : Nombre de projets visant à permettre l'accessibilité du Parc aux personnes à mobilité réduite	1	1	1	1	1
4-4 : Nombre de visiteurs et d'abonnés sur le site web principal, les portails associés (applications mobiles comprises) et les réseaux sociaux	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000
5-1 : (Pourcentage) Nombre des collectivités avec lesquelles le Parc a	5	6	6	6	6

des conventions					
5-2-1 : Nombre d'instances auxquelles le Parc participe au niveau régional et national	14	14	14	14	14
5-3 : Nombre de réseaux ou projets européens/internationaux dans lesquels le Parc est impliqué	10	10	10	10	10
6-2-1 : Evolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles	1 453 817 €	6 000 000 €* €	5 000 000 €	3 000 000 €	4 500 000 €
6-2-2 : Proportion des charges fixes permanentes dans le budget de fonctionnement du Parc (part restante pour l'action sur les terrains de l'établissement)	30 %	30 %	30 %	30 %	30 %
6-6 : Élaboration ou révision du SPSI (indicateur sur le respect des orientations du SPSI en vigueur)	/	1	0	0	0

*4-2-1 : **Nombre de visiteurs annuels dans les Maisons du Parc et autres infrastructures d'accueil destinées à la sensibilisation du grand public** : La cible est donnée pour une période d'ouverture du Fort du Pradeau allant du 1er avril au 31 octobre et sous-réserve d'une stabilité des effectifs

* 4-2-2 : **Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations réalisées par le Parc** : La cible sera atteinte sous réserve de la capacité financière de l'établissement de maintenir le dispositif « Ecoguides »

*6-2-1 **Évolution du montant des restes à payer sur la trésorerie globale concernant les opérations pluriannuelles** : En 2025 le PNPC procédera à des engagements d'investissement dans le cadre de la future mise en œuvre de l'organisation des mouillages à Porquerolles. Une diminution des RAP est prévue pour les années suivantes. En 2028, un nouveau projet d'investissement pourrait être engagé (rénovation majeur de bâti envisagée) .



Parc national de Port-Cros
181 Allée du Castel Sainte Claire
BP 70220 - 83406 - HYERES CEDEX

portcros-parcnational.fr



Le Parc national de Port-Cros,
territoire d'enchantements
entre terres et mer

181, allée du Castel Sainte-Claire
BP70220 • 83406 Hyères CEDEX
Tél. 04 94 12 82 30

Retrouvez-nous sur portcros-parcnational.fr

